

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 113

13 janvier 2012

SOMMAIRE

Akir Finances	5392	Luxlease S.A.	5406
Food Expert S.A.	5395	Martens Lux S.A.	5408
FU2I Holding S.à r.l.	5397	Martin Reinert S.à r.l.	5413
GB Consult S.A.	5399	Max Bögl Bauunternehmung GmbH & Co.KG Niederlassung Luxemburg	5406
GON S.A.	5424	Max Bögl International SE Niederlassung Luxemburg	5409
HCA Luxembourg 1	5420	Maxtor Luxembourg S.à r.l.	5412
IMNetS S.A.	5414	Mayfair S.à r.l.	5413
IPN Services S.à r.l.	5391	May-Lily S.A.	5396
Jardcor International	5400	MBP Holding	5413
Kedive S.A.	5394	MCF S.à r.l.	5414
Königlich-Sächsisches Wein und Sektcon- tor S.A. Lux. Dr. Albert Prinz von Sach- sen, Herzog zu Sachsen	5394	Medical Electronic Construction Luxem- bourg	5417
Lahure Marcel Trade S.A.	5404	Medtronic Advanced Energy Luxembourg S.à r.l.	5409
Lancaster Properties	5396	Menuiserie Faber & Fils	5412
Lars Bohman Gallery S.A.	5405	Merym S.A.	5424
L'Art du Cuir	5400	Michellinus Investment II S.A.	5394
Les Propriétaires Réunis, S.à r.l.	5405	Milpro S.A.	5424
Les Propriétaires Réunis, S.à r.l.	5405	Misys Europe	5413
Librairie LE MONDE	5405	Moselle SICAF/SIF	5391
Livange Développement S.A.	5404	Ockham Capital Partners S.A.	5407
Livange Développement S.A.	5404	Perlach I Hotel S.à r.l.	5414
LJ 51 S.à r.l.	5394	Petange Percontrol Investments S.C.A. Holding	5417
Locautovalen	5406	RECAP I S.à r.l.	5424
Lolly's	5405	Romos Invest S.A.	5411
Lombard Media Sàrl	5406	Salon PS Pure Style s.à r.l.	5389
Londinium Investments Luxembourg S.à r.l.	5402	Sireo Immobilienfonds No. 4 Red Milano S.à r.l.	5409
Louvigny Property S.A.	5406	SkylineLux S.A.	5378
LPN S.à r.l.	5407	Time Out S.à r.l.	5418
LPN S.à r.l.	5407		
Lux Consult Services S. à r.l.	5402		
Luxembourg Online S.A.	5407		
Lux Independent S.à r.l.	5392		

SkylineLux S.A., Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du Dix Septembre.
R.C.S. Luxembourg B 165.091.

—
STATUTES

In the year two thousand and eleven, on the fifth day of December.

Before Maître Carlo WERSANDT, notary public, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Stichting Skyline, a foundation (Stichting) established under the laws of the Netherlands, having its statutory seat (statutaire zetel) in Amsterdam (address Claude Debussylaan 24, 1082 MD Amsterdam, the Netherlands), registered with the Trade Register of the Chamber of Commerce of Amsterdam (Handelregister van de Kamer van Koophandel voor Amsterdam) under number 851115202,

being represented by Mr. Cameron Saylor, lawyer, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal, which, initialed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated above, has requested the notary to draw up the following articles of incorporation of a Luxembourg société anonyme which it declared to establish.

Chapter I. - Name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Form, Corporate name.

1.1 There is hereby formed a Luxembourg société anonyme (the "Company") governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and in particular the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "1915 Law") and by the present articles of incorporation (the "Articles"). The Company shall be subject to the law dated 22 March 2004 on securitisation, as amended (the "Securitisation Law").

1.2 The Company exists under the name of "SkylineLux S.A."

Art. 2. Registered office.

2.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg-City (Grand Duchy of Luxembourg).

2.2 It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the sole shareholder of the Company (the "Sole Shareholder") or in case of plurality of shareholders by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

2.3 The board of directors of the Company (the "Board of Directors") is authorised to change the address of the Company inside the municipality of the Company's registered office.

2.4 Should any political, economic or social events of an exceptional nature occur or threaten to occur which are likely to affect the normal functioning of the registered office or communications with abroad, the registered office may be provisionally transferred abroad until such time as circumstances have completely returned to normal. Such decision will not affect the Company's nationality which will notwithstanding such transfer, remain that of a Luxembourg company. The decision as to the transfer abroad of the registered office will be made by the Board of Directors.

Art. 3. Corporate object.

3.1 The Company may enter into any transaction by which it acquires or assumes, directly or indirectly or through another entity, risks relating to claims or assets, including loans, receivables, other assets or liabilities of third parties or inherent to all or part of the activities carried out by third parties. The acquisition or assumption of such risks by the Company will be financed by the issuance of securities by itself or by another entity the value or return of which depend on the risks acquired or assumed by the Company.

3.2 Without prejudice to the generality of the foregoing, the Company may in particular:

(a) subscribe or acquire in any other appropriate manner any trade receivables from any international institutions or organisations, public and private companies;

(b) sell, transfer, assign, charge or otherwise dispose of its assets in such manner and for such compensation as the Board of Directors or any person appointed for such purpose shall approve at such time;

(c) in the furtherance of its object, manage, apply or otherwise use all of its assets, securities or other financial instruments, and provide, within the limits of article 61(3) of the Securitisation Law, for any kind of guarantees and security rights, by way of mortgage, pledge, charge, assignment or other means over the assets and rights held by the Company;

(d) in the context of the management of its assets, enter into securities lending transactions and repo agreements;

(e) enter into and perform derivatives transactions (including, but not limited to, swaps, futures, forwards and options) and any similar transactions;

(f) issue bonds, notes or any other form of debt securities (including by way of participation interest) or equity securities the return or value of which shall depend on the risks acquired or assumed by the Company. Such securities may be issued by way of private or public placement (whether listed on a stock exchange or not), without however issuing these securities in a manner which would require the Company to obtain a license under article 19 of the Securitisation Law; and

(g) enter into arrangements with third parties in order to ensure the necessary liquidity for the operations of the Company, including in particular for the service of securities issued and the acquisition and assumption of risks, including through the entry into liquidity facility arrangements.

3.3 The Company may take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with or useful for its purposes and which are able to promote their accomplishment or development.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

Art. 5. Limited recourse, Subordination and Non petition. The rights of shareholders are limited to the assets of the Company after payment of all other creditors, investors or holders of other securities. Any claims which the shareholders may have against the Company (in such capacity) are subordinated to the claims which any creditors, investors and holders of other securities may have. No shareholder may (i) petition for bankruptcy of the Company or, except as provided for under clause 25 hereof, request the opening of any other collective or reorganisation proceedings against the Company or (ii) seize any assets of the Company, unless so required by law.

Art. 6. Compartments.

6.1 The Board of Directors is entitled to create one or more compartments, each corresponding to a separate part of the Company's estate.

6.2 The rights of holders of instruments issued in respect of a compartment and the rights of creditors that relate to or have arisen in connection with the creation, the operation or the liquidation of a compartment are limited to the assets of that compartment.

6.3 Subject to clause 6.6. below, the assets of each compartment are exclusively available to satisfy the rights of the holders of instruments issued in respect of that compartment and the rights of creditors that have arisen in connection with the creation, the operation or the liquidation of that compartment.

6.4 Notwithstanding the foregoing, if, following the redemption or repayment in full of the instruments issued in respect of a compartment and the satisfaction in full and termination of all obligations of the Company to the creditors whose claims have arisen in connection with the creation, operation or liquidation of that compartment, there remain assets in such compartment, the Board of Directors may allocate such assets to another compartment or to the general estate of the Company.

6.5 The Board of Directors (or its delegate) shall establish and maintain separate accounting records for each of the compartments of the Company for the purpose of ascertaining the assets affected to each compartment, such accounting records to be conclusive evidence of the assets contained in each compartment in the absence of manifest error.

6.6 Claims which are not incurred in relation to the creation, operation or liquidation of a specific compartment may be paid out of the general estate of the Company or may be apportioned by the Board of Directors between the Company's compartments on a pro rata basis of the assets of those compartments or on such other basis as it may deem more appropriate.

6.7 The liquidation of a compartment may be decided by the Board of Directors.

6.8 The Board of Directors is authorised to transfer assets from one compartment of the Company to another compartment of the Company. Such transfers and the allocation of assets will be binding on the investors and creditors of each relevant compartment on the basis of the accounting records of the Company.

Chapter II – Share capital

Art. 7. Capital. The subscribed share capital of the Company is set at thirty one thousand Euro (€ 31,000), divided into three hundred and ten (310) shares with a par value of one hundred Euro (€ 100) each, fully paid up (by 100%) (the "Shares").

Art. 8. Form of the shares.

8.1 The shares are in registered form only (actions nominatives).

8.2 A share register of the Company shall be kept at the registered office of the Company, where it will be available for inspection by any shareholders. Such register shall set forth the name of each shareholder, his residence or elected domicile, the number of shares held by him, the amounts paid in on each such share, and the transfer of shares and the dates of such transfers. The ownership of the shares will be established by the entry in this register.

Art. 9. Payment of shares. Payments on shares not fully paid up at the time of subscription may be made at the time and upon conditions, which the Board of Directors shall from time to time determine. Any amount called up on shares will be charged equally on all outstanding shares, which are not fully paid up.

Art. 10. Modification of capital.

10.1 The subscribed share capital of the Company may be increased or reduced by resolutions of the shareholders adopted in the manner legally required for amending the Articles.

10.2 The Company can repurchase its own shares within the limits set by law in accordance with article 49-2 ff. of the 1915 Law.

Chapter III - Bonds, Notes and Other debt instruments

Art. 11. Registered or Bearer form. The Company may issue bonds, commercial paper, notes, promissory notes or other debt instruments under registered or bearer form. Bonds, commercial paper, notes, certificates or other debt instruments under registered form may not be exchanged or converted into bearer form.

Chapter IV - Directors, Board of directors, Independent auditors**Art. 12. Board of directors.**

12.1 The Company must be managed by a Board of Directors consisting of at least three members (the "Directors" and each a "Director"), who need not be shareholders. Each Director must be a natural person.

12.2 The Directors are appointed by the general meeting of shareholders for a period not exceeding six years and are re-eligible. They may be removed at any time by a resolution of the general meeting of shareholders or by the Sole Shareholder. A director will remain in function until his successor has been appointed (subject always to the restrictions set out in clause 12.1 above). In case a Director is elected without mention of the term of his mandate, he is deemed to be elected for six years from the date of his election.

12.3 In the event of vacancy of a member of the Board of Directors because of death, retirement, or otherwise, the remaining Directors thus appointed may meet and elect, by majority vote, a Director to fill such vacancy until the next general meeting of shareholders which will be asked to ratify such election.

Art. 13. Meetings of the board of directors.

13.1 All decisions of the Board of Directors shall be taken at a meeting of the Board of Directors held in Luxembourg. Attendance at a meeting of the Board of Directors by use of video conferencing equipment or conference call shall not be allowed. Circular resolutions of the Board of Directors are not permitted.

13.2 The Board of Directors shall elect a chairman (the "Chairman") from among its members. If the Chairman is unable to be present, he will be replaced by a Director elected for this purpose from among the Directors present at the meeting.

13.3 The meetings of the Board of Directors are convened by the Chairman or by any Director. A convening notice for any meeting of the Board of Directors shall be sent to all the members of the Board of Directors in writing, or by fax or e-mail, at least three calendar days before the date of the meeting except (i) in case of urgency or (ii) if all the Directors are present or represented at the meeting and waive the convening formalities or (iii) if all the Directors waive the convening formalities in writing, or by fax or e-mail, at or prior to the meeting. Furthermore, no specific convening notice shall be required for meetings of the Board of Directors to be held on dates previously scheduled and determined by the Board of Directors.

13.4 The Board of Directors can only validly meet and take decisions if a majority of members is present or represented by proxies.

13.5 Any Director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing another Director as his proxy. All decisions by the Board of Directors require a simple majority of votes cast. In case of ballot, the Chairman has a casting vote.

13.6 The minutes of a meeting of the Board of Directors shall be signed by all Directors present at the meeting. Extracts shall be certified by the Chairman of the Board of Directors or by any two Directors.

Art. 14. General powers of the board of directors.

14.1 The Board of Directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests. All powers not expressly reserved by law to the general meeting of shareholders fall within the competence of the Board of Directors.

14.2 The Board of Directors is authorised to transfer, assign and dispose of the assets of the Company in accordance with the Securitisation Law and in such manner as the Board of Directors deems appropriate as well as, for the avoidance of doubt, in accordance with the terms and conditions of the securities issued by the Company in the context of the securitisation of the relevant assets.

Art. 15. Delegation of powers.

15.1 The Board of Directors may not delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company.

15.2 Subject to article 15.1 above, the Board of Directors may also confer all powers and special mandates to any persons who need not to be Directors, appoint and dismiss all officers and employees and fix their emoluments.

Art. 16. Representation of the company. Towards third parties, in all circumstances, the Company shall be bound by the joint signature of any two (2) Directors or by the single signature of any person to whom such signatory power shall be delegated by any two (2) Directors, but only within the limits of such power.

Art. 17. Independent auditor.

17.1 The accounts of the Company are audited by one or more registered independent auditors (réviseur(s) d'entreprises agréé(s)) appointed by the Board of Directors.

17.2 The registered independent auditor(s) is/are appointed for a determined period amongst the auditors registered with the Commission de Surveillance du Secteur Financier.

17.3 The registered independent auditors are re-eligible.

Art. 18. Conflict of interests.

18.1 No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the Directors or officers of the Company has an interest in, or is a director, associate, officer or employee of such other company or firm, provided that paragraph 18.3 is complied with.

18.2 Any Director or officer of the Company who serves as director, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, solely by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

18.3 In the event that any Director of the Company may have any opposing interest in any transaction of the Company, such Director shall make known to the Board of Directors such opposing interest and shall not consider or vote upon any such transaction, and such transaction, and such Director's interest therein, shall be reported to the next following general meeting of the shareholders of the Company.

18.4 The provisions of the preceding paragraphs do not apply to decisions of the Board of Directors concerning day-to-day operations entered into under normal conditions.

Chapter V - General meeting of shareholders

Art. 19. Powers of the sole shareholder / General meeting of shareholders.

19.1 The Company may have a Sole Shareholder at the time of its incorporation or when all of its shares come to be held by a single person. The death or dissolution of the Sole Shareholder does not result in the dissolution of the Company.

19.2 If there is only one shareholder, that Sole Shareholder shall assume all powers conferred to the general meeting of shareholders and shall take the decision in writing.

19.3 In the event of plurality of shareholders, the general meeting of shareholders shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

19.4 Any general meeting shall be convened by means of convening notice sent to each registered Shareholder in compliance with the 1915 Law. It must be convened following the request of shareholders representing at least ten per cent (10%) of the Company's share capital. In case all the shareholders are present or represented and if they declare that they have been informed of the agenda of the meeting, they may waive all convening requirements and formalities of publication. Shareholders representing at least ten per cent (10%) of the Company's share capital may request the adjunction of one or several items to the agenda of any general meeting of shareholders. Such request must be addressed to the Company's registered office by registered mail at least five days before the date of the meeting.

19.5 A shareholder may be represented at a shareholders' meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) an attorney who need not to be a shareholder and is therefore entitled to vote by proxy.

19.6 The shareholders are entitled to vote by correspondence, by means of a form providing the option for a positive or negative vote or for an abstention. Voting forms which show neither a vote in favor, nor against the resolution, nor an abstention, shall be void. For the calculation of the quorum, only the forms received by the company three days prior to the general meeting of shareholders they relate to shall be taken into account.

19.7 The shareholders are entitled to participate in the meeting by teleconference or by way of telecommunications allowing their identification, and are deemed to be present, for the quorum conditions and the majority. These means of communication must comply with technical features guaranteeing effective participation in the meeting whereof the deliberations are transmitted on a continuous basis.

19.8 Unless otherwise provided by law or by the Articles, all decisions by the annual or ordinary general meeting of shareholders shall be taken by simple majority of the votes cast, regardless of the proportion of the capital represented.

19.9 An extraordinary general meeting convened to amend any provisions of the Articles shall not validly deliberate unless at least one half (1/2) of the capital is represented and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles. If the first of these conditions is not satisfied, a second meeting may be convened, in the form prescribed by these Articles and by the law. Such convening notice shall reproduce the agenda and indicate the date and the results of the previous meeting. The second meeting shall validly deliberate regardless of the proportion of the capital represented.

At both meetings, resolutions, in order to be adopted, must be adopted by a two-third (2/3) majority of the shareholders present or represented.

19.10 However, the nationality of the Company may be changed and the commitments of its shareholders may be increased or reduced only with the unanimous consent of all the shareholders and in compliance with any other legal requirement.

Art. 20. Place and Date of the annual general meeting of shareholders. The annual general meeting of shareholders is held in the City of Luxembourg, at a place specified in the notice convening the meeting in Luxembourg on the first day of March of each year at 15.00 o'clock. If such day is a Saturday, Sunday or a public holiday, the annual general meeting of shareholders will be held on the next following business day.

Art. 21. Other general meetings. Any Director may convene other general meetings. A general meeting has to be convened at the request of the shareholders which together represent ten per cent (10%) of the capital of the Company.

Art. 22. Votes. Each Share is entitled to one vote. A shareholder may act at any general meeting, even the annual general meeting of shareholders, by appointing another person as his proxy in writing.

Chapter VI - Business year, Distribution of profits

Art. 23. Business year.

23.1 The business year of the Company begins on the first day of October and ends on the last day of September of the following year.

23.2 The Board of Directors shall draw up the balance sheet and the profit and loss account. It shall submit these documents together with a report of the operations of the Company at least one month prior to the annual general meeting of shareholders to the external auditors who shall make a report containing comments on such documents.

Art. 24. Distribution of profits.

24.1 Each year at least five per cent (5%) of the net profits has to be allocated to the legal reserve account. This allocation is no longer mandatory if and as long as such legal reserve amounts to at least one tenth (1/10) of the capital of the Company.

24.2 After allocation to the legal reserve, the general meeting of shareholders determines the appropriation and distribution of net profits.

24.3 The Board of Directors may resolve to pay interim dividends in accordance with the terms prescribed by law.

Chapter VII - Dissolution, Liquidation

Art. 25. Dissolution, Liquidation.

25.1 The Company may be dissolved by a decision of the general meeting of shareholders adopted in accordance with the procedure applicable to the amendment of the Articles or by a decision of the Sole Shareholder.

25.2 Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators appointed by the Sole Shareholder or the general meeting of shareholders.

25.3 If no liquidators are appointed by the Sole Shareholder or the general meeting of shareholders, the Directors shall be deemed to be liquidator(s) vis-à-vis third parties.

Chapter VIII - Applicable law

Art. 26. Applicable law. All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the 1915 Law and the Securitisation Law.

Transitional dispositions

1) The first accounting year shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall terminate on September 30, 2012.

2) The first annual general meeting shall be held in 2013.

Subscription and Payment

All the three hundred and ten (310) shares representing the capital have been entirely subscribed by Stichting Skyline, above named, and fully paid up in cash, therefore the amount of thirty one thousand Euro (€ 31,000) is as now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the notary.

Statement

The notary drawing up the present deed declares that the conditions set forth in Article 26 of the 1915 Law have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfillment.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about two thousand five hundred Euro (€ 2,500).

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named party, Stichting Skyline, considering itself as duly convened, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting of the shareholders passed the following resolutions:

1. The Company's address is fixed at 52-54, avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

2. The following have been elected as Directors, their term of office shall expire on occasion of the annual general meeting of shareholders to be held in 2016:

(a) Zamyra Heleen Cammans, director, born on February 11, 1969 in Utrecht, The Netherlands, with professional address at 52-54, avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg;

(b) Petronella Johanna Sophia Dunselman, director, born on April 6, 1965 in Amsterdam, The Netherlands, with professional address at 52-54, avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg; and

(c) Bernard Herman Hoftijzer, director, born on March 24, 1969 in Arnhem, The Netherlands, with professional address at 52-54, avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the proxyholder of the appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the proxyholder of the appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notary deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, the said proxyholder of the person appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française de ce qui précède

L'an deux mille onze, le cinq décembre.

Pardevant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Stichting Skyline, une fondation (Stichting) de droit néerlandais, ayant son siège social (statutaire zetel) à Claude Debussylaan 24, 1082 MD Amsterdam, Pays-Bas, immatriculée auprès du registre de commerce de la chambre de commerce d'Amsterdam (Handelsregister van de Kamer van Koophandel voor Amsterdam) sous le numéro 851115202,

ici représentée par Monsieur Cameron Saylor, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé, laquelle, paraphée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui auprès des autorités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser le suivant acte constitutif d'une société anonyme luxembourgeoise qu'elle déclare constituer.

Chapitre I^{er} . - Dénomination sociale, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Forme, Dénomination sociale.

1.1 Par la présente, il est constitué une société anonyme luxembourgeoise (la "Société") qui sera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et en particulier par la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la "Loi de 1915"), ainsi que par les présents statuts (ci-après les "Statuts"). La Société sera soumise à la loi du 22 mars 2004 relative à la titrisation, telle que modifiée (ci-après la "Loi Titrisation").

1.2 La Société existe sous la dénomination: "SkylineLux S.A."

Art. 2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

2.2 Il peut être transféré vers toute autre commune à l'intérieur du Grand-Duché de Luxembourg au moyen d'une résolution de l'actionnaire unique de la Société ("Actionnaire Unique") ou en cas de pluralité d'actionnaires au moyen d'une résolution de l'assemblée générale extraordinaire de ses actionnaires délibérant selon la manière prévue pour la modification des Statuts.

2.3 Le conseil d'administration de la Société (le "Conseil d'Administration") est autorisé à changer l'adresse de la Société à l'intérieur de la commune du siège social.

2.4 Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger se produisent ou sont imminents, le

siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales. Une telle décision n'aura pas d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert, conservera la nationalité luxembourgeoise. La décision de transfert du siège social sera prise par le Conseil d'Administration.

Art. 3. Objet social.

3.1 La Société pourra conclure toute opération par laquelle elle acquiert ou assume, directement ou indirectement ou à travers une autre entité, des risques liés à des créances ou des actifs, parmi lesquels des prêts, des créances, des autres actifs ou obligations de tiers ou inhérents à tout ou à partie des activités exécutées par des tiers. L'acquisition ou la prise de ces risques par la Société sera financée par l'émission de titres par elle-même ou par une autre entité dont la valeur ou le rendement dépendent des risques acquis ou assumés par la Société.

3.2 Nonobstant la généralité de ce qui précède, la Société peut en particulier:

a) souscrire à ou acquérir de toute autre manière appropriée toutes créances commerciales d'institutions internationales ou d'organisations, sociétés publiques ou privées;

b) vendre, transférer, céder, nantir ou autrement disposer de ses actifs de la manière et pour une rémunération telle que le Conseil d'Administration ou toute personne nommée à cet effet approuvera de temps à autre;

c) dans l'accomplissement de son objet, gérer, utiliser ou user de quelque façon que ce soit tous ses actifs, titres ou autres instruments financiers et accorder, dans les limites de l'article 61(3) de la Loi Titrisation, toutes sortes de garanties ou sûretés, sous forme d'hypothèque, gage, nantissement, transfert de propriété ou autre sur les actifs et droits de la Société;

d) dans le cadre de la gestion de ses biens, conclure des opérations de prêt de titres et de mise en pension (repo);

e) conclure et exécuter des opérations sur des produits dérivés (incluant, de manière non-exhaustive, des contrats d'échange (swaps), des contrats à terme (futures), des contrats à terme de gré à gré (forwards) et des options) et toutes opérations similaires;

f) émettre des obligations ou toute autre forme de titres représentatifs de dette (y inclus sous forme de prêt participatif) ou de capital dont la valeur ou le rendement dépendent des risques acquis ou assumés par la Société. Ces titres pourront être émis par placement privé ou par offre au public (qu'ils soient cotés sur une bourse ou non), sans cependant émettre ces titres de manière à obliger la Société à obtenir une autorisation sous l'article 19 de la Loi Titrisation; et

g) conclure des conventions avec des tiers afin d'assurer la nécessaire liquidité pour les opérations de la Société, dont en particulier pour servir les titres émis et l'acquisition et la prise de risques entre autres par la conclusion de conventions de prêts de liquidité.

3.3 La Société peut prendre toute mesure pour protéger ses droits et faire toutes opérations quelconques qui sont directement ou indirectement liées à ou utiles pour l'accomplissement et le développement de son objet social.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 5. Recours limité, Subordination et Renonciation d'agir en faillite. Les droits des actionnaires sont limités aux actifs de la Société après le paiement de tous les autres créanciers, investisseurs ou détenteurs d'autres titres. Tous les droits que pourraient avoir les actionnaires contre la Société (en cette capacité) sont subordonnés à tous les droits que tous les créanciers, investisseurs ou détenteurs d'autres titres pourraient avoir. Aucun actionnaire ne peut (i) assigner la Société en faillite ou, excepté le cas prévu sous la clause 25 ci-dessous, requérir l'ouverture de toute autre procédure collective ou de réorganisation à l'encontre de la Société ou (ii) saisir les actifs de la Société, sauf en cas d'obligation par la loi.

Art. 6. Compartiments.

6.1 Le Conseil d'Administration est autorisé à créer un ou plusieurs compartiments, correspondant chacun à une partie distincte du patrimoine de la Société.

6.2 Les droits des détenteurs de titres émis en relation avec un compartiment et les droits des créanciers qui ont trait ou qui sont nés à l'occasion de la constitution, du fonctionnement ou de la liquidation de ce compartiment sont limités aux actifs de ce compartiment.

6.3 Sous réserve de la clause 6.6 ci-dessous, les actifs de chaque compartiment servent exclusivement à satisfaire les droits des détenteurs de titres émis en relation avec ce compartiment et les droits de créanciers qui sont nés à l'occasion de la constitution, du fonctionnement ou de la liquidation de ce compartiment.

6.4 Nonobstant ce qui précède, si, après le rachat ou le remboursement en entier des instruments émis en relation avec un compartiment et après avoir rempli entièrement et terminé toutes les obligations de la Société à l'égard des créanciers dont les créances sont nées à l'occasion de la constitution, du fonctionnement ou de la liquidation de ce compartiment, des actifs subsistent dans un tel compartiment, le Conseil d'Administration peut attribuer ces actifs à un autre compartiment ou au patrimoine général de la Société.

6.5 Le Conseil d'Administration (ou son délégué) devra établir et maintenir des documents comptables séparés pour chaque compartiment de la Société aux fins d'identifier les actifs attribués à chaque compartiment, ces documents comptables constituant des preuves déterminantes des actifs contenus dans chaque compartiment en l'absence d'erreur manifeste.

6.6 Les créances qui ne sont pas nées à l'occasion de la constitution, du fonctionnement ou de la liquidation d'un compartiment particulier, peuvent être payées à partir du patrimoine général de la Société ou peuvent être réparties par le Conseil d'Administration entre les compartiments de la Société sur une base proportionnelle aux actifs de ces compartiments ou sur toute autre base qui pourrait être considérée plus appropriée.

6.7 La liquidation d'un compartiment peut être décidée par le Conseil d'Administration.

6.8 Le Conseil d'Administration est autorisé à transférer des actifs d'un compartiment de la Société à un autre compartiment de la Société. Ces transferts et répartitions d'actifs s'imposeront aux investisseurs et aux créanciers de chaque compartiment concerné sur la base des documents comptables de la Société.

Chapitre II - Capital social

Art. 7. Capital social. Le capital social souscrit de la Société est fixé à trente-et-un mille Euros (31.000 €), divisé en trois cents dix (310) actions d'une valeur nominale de cent Euros (100 €) chacune, lesquelles sont entièrement libérées (à raison de 100 %) (les "Actions").

Art. 8. Nature des actions.

8.1 Les actions sont uniquement nominatives.

8.2 Un registre des actionnaires de la Société sera tenu au siège social de la Société dont tout actionnaire pourra prendre connaissance. Ce registre devra contenir le nom de chaque actionnaire, sa résidence ou son domicile élu, le nombre des actions détenues par lui, le montant payé sur chaque action et la cession d'actions et les dates de pareilles cessions. La propriété des actions sera établie par l'enregistrement dans ce registre.

Art. 9. Versements. Les versements à effectuer sur les actions non entièrement libérées lors de leur souscription pourront se faire aux dates et aux conditions que le Conseil d'Administration déterminera de temps à autre. Tout versement appelé s'imputera à parts égales sur l'ensemble des actions qui ne sont pas entièrement libérées.

Art. 10. Modification du capital.

10.1 Le capital social souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par décision des actionnaires statuant comme en matière de modification des Statuts.

10.2 La Société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les limites prévues par la loi en conformité avec l'article 49-2 et suivants de la Loi de 1915.

Chapitre III - Obligations et Autres titres représentatifs de dette

Art. 11. Nominatif ou au porteur. La Société pourra émettre des obligations, des billets de trésorerie, des billets à ordre ou autres titres représentatifs de dette sous forme nominative ou au porteur. Ces obligations, billets de trésorerie, billets à ordre, certificats ou autres titres représentatifs de dette sous forme nominative ne pourront pas être échangés ou convertis en titres au porteur.

Chapitre IV - Administrateurs, Conseil d'administration, Réviseurs d'entreprises

Art. 12. Conseil d'administration.

12.1 La Société doit être administrée par un Conseil d'administration composé au moins de trois administrateurs (les "Administrateurs" et chacun un "Administrateur") qui n'ont pas besoin d'être actionnaires. Chaque Administrateur devra être une personne physique.

12.2 Les Administrateurs sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires pour une période n'excédant pas six ans et sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale des actionnaires ou par l'Actionnaire Unique. Un Administrateur restera en fonction jusqu'à ce que son successeur aura été nommé (toujours sous réserve des restrictions prévues à la clause 12.1 ci-dessus). Si un Administrateur est élu sans indication de la durée de son mandat, il sera réputé avoir été élu pour six ans à partir de la date de son élection.

12.3 En cas de vacance du poste d'un membre du Conseil d'Administration pour cause de décès, de démission ou pour une autre raison, les Administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et élire, à la majorité des votes, un Administrateur pour remédier à cette vacance jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires laquelle sera demandée de ratifier cette élection.

Art. 13. Réunions du conseil d'administration.

13.1 Toute décision du Conseil d'Administration devra être prise lors d'une réunion du Conseil d'Administration tenue à Luxembourg. La participation à la réunion du Conseil d'Administration par des moyens de visioconférence et de conférence téléphonique n'est pas autorisée. Des résolutions circulaires du Conseil d'Administration ne sont pas autorisées.

13.2 Le Conseil d'Administration élira parmi ses membres un président (le "Président"). En cas d'empêchement du Président, il sera remplacé par un Administrateur élu à cette fin parmi les membres présents à la réunion.

13.3 Les réunions du Conseil d'Administration se feront sur convocation par le Président ou par un Administrateur. Les convocations pour toute réunion du Conseil d'Administration devront être envoyées à tous les membres du Conseil d'Administration par écrit, ou par fax ou par e-mail, au moins trois jours calendrier avant la date de la réunion sauf (i) en cas d'urgence ou (ii) si tous les Administrateurs sont présents ou représentés lors de la réunion et renoncent aux for-

malités de convocation ou (iii) si tous les Administrateurs renoncent aux formalités de convocation par écrit, ou par fax ou par e-mail, lors ou avant la réunion. En outre, une convocation particulière ne sera pas nécessaire pour des réunions du Conseil d'Administrations à tenir à des dates précédemment fixées et déterminées par le Conseil d'Administration.

13.4 Le Conseil d'Administration ne peut valablement se réunir et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée par procuration.

13.5 Tout Administrateur pourra agir lors de toute réunion du Conseil d'Administration en désignant par écrit un autre Administrateur en tant que mandataire. Toute décision du Conseil d'Administration est prise à la majorité simple des votes émis. En cas de partage, la voix du Président est prépondérante.

13.6 Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration devront être signés par tous les Administrateurs présents à la réunion. Des extraits seront certifiés par le Président du Conseil d'Administration ou par deux Administrateurs.

Art. 14. Pouvoirs généraux du conseil d'administration.

14.1 Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges pour passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la loi ne réserve pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires relèvent de la compétence du Conseil d'Administration.

14.2 Le Conseil d'Administration est autorisé à transmettre, céder et disposer des actifs de la Société conformément à la Loi Titrisation et d'une manière telle que le Conseil d'Administration considère comme appropriée ainsi que, afin d'éviter tout doute, conformément aux modalités des titres émis par la Société dans le contexte de la titrisation des actifs concernés.

Art. 15. Délégation de pouvoirs.

15.1 Le Conseil d'Administration ne pourra déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière et des affaires de la Société.

15.2 Sous réserve de la clause 15.1 ci-dessus, le Conseil d'Administration pourra également conférer tous pouvoirs et mandats spéciaux à toutes personnes qui n'ont pas besoin d'être Administrateurs, nommer et révoquer tous dirigeants et employés et fixer leurs émoluments.

Art. 16. Représentation de la société. Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée par la signature conjointe de deux (2) Administrateurs ou par la signature unique de toute personne à qui le pouvoir de signature aura été délégué par deux Administrateurs, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 17. Réviseur d'entreprises.

17.1 Les comptes de la Société sont contrôlés par un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises agréé(s) indépendant(s) nommé(s) par le Conseil d'Administration.

17.2 Le(s) réviseur(s) d'entreprise agréé(s) indépendant(s) est ou sont nommé(s) pour une période déterminée parmi les réviseurs d'entreprises agréés auprès de la Commission de Surveillance du Secteur Financier.

17.3 Les réviseurs d'entreprises agréés indépendants sont rééligibles.

Art. 18. Conflit d'intérêts.

18.1 Aucun contrat ou autre opération entre la Société et toute autre société ou entreprise ne seront affectés ou annulés du fait qu'un ou plusieurs des Administrateurs ou dirigeants de la Société ont un intérêt dans, ou du fait qu'il soit administrateur, collaborateur, dirigeant ou employé de cette autre société ou entreprise, à condition que le paragraphe 18.3 soit respecté.

18.2 Tout Administrateur ou dirigeant de la Société qui agit comme administrateur, dirigeant ou employé de toute société ou entreprise avec laquelle la Société doit contracter ou autrement s'engager en affaires ne doit pas, seulement du fait de cette affiliation avec cette autre société ou entité, être empêché de considérer et de voter ou d'agir sur toutes matières en relation avec ce contrat ou cette autre affaire.

18.3 Dans le cas où un Administrateur de la Société aurait un intérêt opposé dans une opération de la Société, cet Administrateur doit informer le Conseil d'Administration de cet intérêt opposé et ne doit pas considérer ou voter sur une telle opération, et cette opération, et l'intérêt de l'Administrateur y relatif doit être mentionné à la suivante assemblée générale des actionnaires de la Société.

18.4 Les dispositions des paragraphes qui précèdent ne s'appliquent pas aux décisions du Conseil d'Administration concernant des opérations courantes conclues à des conditions normales.

Chapitre V - Assemblée générale des actionnaires

Art. 19. Pouvoirs de l'actionnaire unique / Assemblée générale des actionnaires.

19.1 La Société peut comporter un Actionnaire Unique lors de sa constitution ou par la réunion de toutes ses actions en une seule main. Le décès ou la dissolution de l'Actionnaire Unique n'entraînent pas la dissolution de la Société.

19.2 S'il y a seulement un actionnaire unique, cet Actionnaire Unique assume tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires et prend les décisions par écrit.

19.3 En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs à l'activité de la Société.

19.4 Toute assemblée générale sera convoquée par des convocations envoyées à chaque actionnaire nominatif conformément à la loi de 1915. Elle doit être convoquée suite à la demande d'actionnaires représentant au moins dix pour cent (10%) du capital social de la Société. Lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, ils pourront renoncer aux formalités préalables de convocation ou de publication. Les actionnaires représentant au moins dix pour cent (10%) du capital social de la Société pourront demander l'ajout d'un ou plusieurs points à l'ordre du jour de toute assemblée générale d'actionnaires. Cette demande devra être envoyée au siège social de la Société par courrier recommandé au moins cinq jours avant la date de l'assemblée.

19.5 Un actionnaire peut être représenté à l'assemblée générale des actionnaires en nommant par écrit (par fax, e-mail ou par tout moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être un actionnaire et est par conséquent autorisé à voter par procuration.

19.6 Les actionnaires peuvent voter par correspondance, au moyen d'un formulaire mentionnant l'option pour un vote positif ou négatif ou une abstention. Les formulaires de vote qui ne mentionneront ni un vote en faveur, ni un vote en défaveur d'une résolution, ni une abstention, seront nuls. Pour le calcul du quorum, il n'est tenu compte que des formulaires qui ont été reçus par la société trois jours avant la réunion de l'assemblée générale à laquelle ils ont trait.

19.7 Les actionnaires sont autorisés à participer à une assemblée générale par visioconférence ou par des moyens de télécommunications permettant leur identification et sont considérés comme présent, pour les conditions de quorum et de majorité. Ces moyens de communication doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à l'assemblée dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

19.8 Sauf dans les cas déterminés par la loi ou les Statuts, les décisions prises par l'assemblée générale annuelle ou l'assemblée générale ordinaire des actionnaires sont adoptées à la majorité simple des voix, quelle que soit la portion du capital représentée.

19.9 Une assemblée générale extraordinaire convoquée pour modifier les Statuts ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié (1/2) du capital social est représenté et que l'ordre du jour indique les modifications proposées des Statuts. Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une deuxième assemblée pourra être convoquée, dans la forme prescrite par les Statuts et la loi. Cette convocation reproduira l'ordre du jour et indiquera la date et les résultats de l'assemblée précédente. La seconde assemblée pourra valablement délibérer quelle que soit la proportion du capital social représentée. Aux deux assemblées, les résolutions, afin d'être adoptées, devront être adoptées à la majorité des deux tiers (2/3) des actionnaires présents ou représentés.

19.10 Toutefois, la nationalité de la Société ne pourra être modifiée et les engagements des actionnaires ne pourront être augmentés ou réduits que par l'accord unanime de tous les actionnaires et en conformité avec toute autre exigence légale.

Art. 20. Lieu et Date de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit dans la Ville de Luxembourg, à l'endroit indiqué dans les convocations convoquant l'assemblée à Luxembourg le premier mars de chaque année à 15.00 heures. Dans le cas où ce jour constituerait un samedi, un dimanche ou un jour férié, l'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 21. Autres assemblées générales. Tout Administrateur peut convoquer d'autres assemblées générales. Une assemblée générale doit être convoquée sur la demande de tous actionnaires représentant ensemble dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

Art. 22. Voix. Chaque action donne droit à une voix. Un actionnaire pourra agir lors de toute assemblée générale, même l'assemblée générale annuelle des actionnaires, en désignant par écrit une autre personne en tant que mandataire.

Chapitre VI - Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 23. Année sociale.

23.1 L'année sociale commence le premier octobre et finit le dernier jour de septembre de l'année suivante.

23.2 Le Conseil d'Administration devra établir le bilan et le compte de profits et pertes. Il devra soumettre ces documents avec un rapport sur les opérations de la Société, un mois au moins avant l'assemblée générale annuelle des actionnaires, aux réviseurs d'entreprises externes qui établiront un rapport contenant des commentaires sur ces documents.

Art. 24. Répartition des bénéfices.

24.1 Chaque année, cinq pour cent (5%) au moins des bénéfices devront être attribuées à la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale aura atteint au moins un dixième (1/10^e) du capital social de la Société.

24.2 Après dotation à la réserve légale, l'assemblée générale des actionnaires décide de la répartition et de la distribution du solde des bénéfices.

24.3 Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Chapitre VII - Dissolution, Liquidation

Art. 25. Dissolution, Liquidation.

25.1 La Société peut être dissoute par une décision de l'assemblée générale des actionnaires adoptée dans les mêmes conditions que celles prévues pour la modification des Statuts ou par une décision de l'Actionnaire Unique.

25.2 Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'Actionnaire Unique ou l'assemblée générale des actionnaires.

25.3 A défaut de nomination de liquidateurs par l'Actionnaire Unique ou l'assemblée générale des actionnaires, les Administrateurs seront considérés comme liquidateurs à l'égard des tiers.

Chapitre VIII - Loi applicable

Art. 26. Loi applicable. Toutes les matières non régies par les présents Statuts seront déterminées en conformité avec la Loi de 1915 ainsi que la Loi Titrisation.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le 30 septembre 2012.
- 2) La première assemblée générale annuelle des actionnaires aura lieu en 2013.

Souscription et Libération

Toutes les trois cent dix (310) actions représentant le capital ont été entièrement souscrites par Stichting Skyline, prédésignée, et intégralement libérées par des versements en numéraire de sorte que la somme de trente-et-un mille euros (31.000 €) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, une justification de ce qui précède ayant été dûment remise au notaire.

Déclaration

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la Loi de 1915, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombera à la Société ou qui sera mis à sa charge à raison de sa constitution, est évalué à environ deux mille cinq cents Euros (€2,500).

Décisions de l'actionnaire unique

Immédiatement après la constitution de la Société, la partie mentionnée ci-dessus, Stichting Skyline, se considérant dûment convoquée et représentant l'intégralité du capital social et exerçant les pouvoirs incombant à l'assemblée générale, a pris les décisions suivantes:

1. L'adresse du siège social de la Société est 52-54, avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.
2. Les personnes suivantes sont appelées aux fonctions d'Administrateurs, leur mandat expirera lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires à tenir en 2016:
 - a) Zamyra Heleen Cammans, administrateur de société, née le 11 février 1969 à Utrecht, Pays-Bas, résidant professionnellement au 52-54, avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;
 - b) Petronella Johanna Sophia Dunselman, administrateur de société, née le 6 avril 1965 à Amsterdam, Pays-Bas, résidant professionnellement au 52-54, avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; et
 - c) Bernard Herman Hoftijzer, administrateur de société, né le 24 mars 1969 à Arnhem, Pays-Bas, résidant professionnellement au 52-54, avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais, constate par les présentes qu'à la requête du mandataire de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête du mandataire de la personne comparante et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes,

Et après lecture faite au mandataire de la personne comparante, le mandataire de la personne comparante a signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: C. SAYLOR, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 6 décembre 2011. LAC/2011/54167. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 7 décembre 2011.

Référence de publication: 2011167651/600.

(110194524) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2011.

Salon PS Pure Style s.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-4018 Esch-sur-Alzette, 23, rue d'Audun.

R.C.S. Luxembourg B 165.061.

—
STATUTS

L'an deux mille onze, le vingt et un novembre.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

A COMPARU:

Madame Paula DOS SANTOS, coiffeuse, née à Esch-sur-Alzette le 12 mai 1972, demeurant à L-4466 Soleuvre, 25, rue de Lidice.

Laquelle comparante a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle qu'elle va constituer.

Titre I^{er} . - Raison sociale, objet, siège, durée

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes, entre la propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, par la loi du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée et leurs lois modificatives, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet l'exploitation d'un salon de coiffure pour dames et hommes, la pose d'ongles ainsi que la vente de tous articles de la branche et de bijoux.

La société est autorisée à contracter des emprunts pour son propre compte et à accorder tous cautionnements ou garanties.

La société pourra effectuer toutes activités et opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières, immobilières ou autres se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles d'en favoriser la réalisation.

Art. 3. La société prend la dénomination de "SALON PS PURE STYLE s. à r.l."

Art. 4. Le siège social est établi à Esch-sur-Alzette.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés.

La société pourra établir des filiales et des succursales aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 5. La durée de la société est illimitée.

Titre II. - Capital social, apports, parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (€ 12.500.-), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (€ 125.-) chacune.

Lorsque, et aussi longtemps que toutes les parts sociales sont réunies entre les mains d'un seul associé, la société sera considérée comme une société à responsabilité limitée unipersonnelle conformément à l'article 179 (2) de la loi sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2 de la même loi sont d'application.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés; elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 8. La cession de parts sociales doit être constatée par un acte notarié ou sous seing privé.

Elle n'est opposable à la société et aux tiers qu'après avoir été notifiée à la société ou acceptée par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

Art. 9. En cas de décès d'un associé, gérant ou non gérant, la société ne sera pas dissoute et elle continuera entre les associés survivants et les héritiers de l'associé décédé.

L'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un quelconque des associés ne met pas fin à la société.

Art. 10. Chaque part est indivisible à l'égard de la société. Les propriétaires indivis sont tenus de se faire représenter auprès de la société par un seul d'entre eux ou un mandataire commun choisi parmi les associés.

Les droits et obligations attachés à chaque part la suivent dans quelques mains qu'elle passe. La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux présents statuts.

Les héritiers et créanciers d'un associé ne peuvent sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la société ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

Titre III. - Gérance

Art. 11. La société est administrée par un ou plusieurs gérants nommés par l'assemblée des associés à la majorité du capital social et pris parmi les associés ou en dehors d'eux.

L'acte de nomination fixera la durée de leurs fonctions et leurs pouvoirs.

Les associés pourront à tout moment décider de la même majorité la révocation du ou des gérants pour causes légitimes, ou encore pour toutes raisons quelles qu'elles soient, laissées à l'appréciation souveraine des associés moyennant observation toutefois, en dehors de la révocation pour causes légitimes, du délai de préavis fixé par le contrat d'engagement ou d'un délai de préavis de deux mois.

Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour faire et autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Le ou les gérants ont la signature sociale et ils ont le droit d'ester en justice au nom de la société tant en demandant qu'en défendant.

Art. 12. Le décès du ou des gérants ou leur retrait, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la société.

Les héritiers ou ayants cause du ou des gérants ne peuvent en aucun cas faire apposer des scellés sur les documents et registres de la société, ni faire procéder à un inventaire judiciaire des valeurs sociales.

Titre IV. - Décisions et assemblées générales

Art. 13. Les décisions des associés sont prises en assemblée générale ou encore par un vote écrit sur le texte des résolutions à prendre et qui sera communiqué par lettre recommandée par la gérance aux associés.

Le vote écrit devra dans ce dernier cas être émis et envoyé à la société par les associés dans les quinze jours de la réception du texte de la résolution proposée.

Art. 14. A moins de dispositions contraires prévues par les présents statuts ou par la loi, aucune décision n'est valablement prise que pour autant qu'elle ait été adoptée par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si ce quorum n'est pas atteint à la première réunion ou lors de la consultation par écrit, les associés sont convoqués ou consultés une seconde fois, par lettre recommandée, et les décisions sont prises à la majorité des votes émis, quelle que soit la portion du capital représenté.

Si la société ne compte qu'un seul associé, ses décisions sont inscrites sur un registre tenu au siège social de la société.

Art. 15. Les décisions sont constatées dans un registre de délibérations tenu par la gérance au siège social et auquel seront annexées les pièces constatant les votes exprimés par écrit ainsi que les procurations.

Titre V. - Exercice social, inventaires, répartition des bénéfices

Art. 16. L'exercice social commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 17. Il sera dressé à la fin de l'exercice social un inventaire général de l'actif et du passif de la société et un bilan résumant cet inventaire. Chaque associé ou son mandataire muni d'une procuration écrite pourront prendre au siège social communication desdits inventaire et bilan.

Art. 18. Les produits de la société, constatés par l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, des charges sociales, de tous amortissements de l'actif social et de tous comptes de provisions pour risques commerciaux ou autres, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net il sera prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce qu'il ait atteint le dixième du capital social.

Le solde du bénéfice sera à la disposition des associés qui décideront de son affectation ou de sa répartition.

S'il y a des pertes, elles seront supportées par tous les associés dans les proportions et jusqu'à concurrence de leurs parts sociales.

Titre VI. - Dissolution, liquidation

Art. 19. En cas de dissolution anticipée, la liquidation est faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 20. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts seront réglées conformément à la loi du 18 septembre 1933 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

Disposition transitoire

Exceptionnellement le premier exercice social commence en date de ce jour et finit le 31 décembre 2011.

Souscription et libération

Les cent (100) parts sociales sont toutes souscrites par l'associée unique Madame Paula DOS SANTOS préqualifiée.

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (€ 12.500.-) se trouve à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné qui le constate expressément.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société et qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élèvent approximativement à mille euros (€ 1.000.-).

Assemblée générale extraordinaire

La comparante ci-avant désignée, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

- 1.- Madame Paula DOS SANTOS, préqualifiée, est nommée gérante unique de la société pour une durée indéterminée.
- 2.- La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de la gérante.
- 3.- Le siège social est établi à L-4018 Esch-sur-Alzette, 23, rue d'Audun.

La comparante déclare, en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être le bénéficiaire réel de la société faisant l'objet des présentes et agir pour son propre compte et certifie que les fonds servant à la libération du capital social ne proviennent pas respectivement que la société ne se livrera pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Le notaire instrumentant a rendu attentive la comparante au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par la comparante.

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: DOS SANTOS, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 25 novembre 2011. Relation: CAP/2011/4526. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): NEU.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 5 décembre 2011.

A. WEBER.

Référence de publication: 2011167658/132.

(110194054) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2011.

Moselle SICAF/SIF, Société Anonyme sous la forme d'une SICAF - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 139.846.

Suite à la démission de M. Jesper GRØNVOLD du conseil d'administration de la société susmentionnée, le conseil d'administration a décidé de coopter en tant que nouveau membre du conseil d'administration, M. Laurids Andersen JESSEN, demeurant à 66, rue Haard, L-4970 Bettange-sur-Mess, avec effet au 1^{er} octobre 2011 jusqu'à la fin de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CREDIT SUISSE FUND SERVICES (LUXEMBOURG) S.A.

Jacqueline Siebenaller / Daniel Breger

Référence de publication: 2011168321/14.

(110195327) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2011.

IPN Services S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5440 Remerschen, 34, Wäistrooss.

R.C.S. Luxembourg B 116.401.

Le bilan de l'exercice au 31.12.2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remerschen, le 11.12.2011.

IPN Services S.à r.l.

Graziella ECKERT

Référence de publication: 2011169681/12.

(110196776) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2011.

Akir Finances, Société Anonyme.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 83.616.

Société anonyme constituée suivant acte reçu par Maître Georges d' HUART, notaire de résidence à Pétange, en date du 27 août 2001, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C No 177 du 1^{er} février 2002; les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le même notaire, en date du 28 mars 2007, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C No 1 153 du 14 juin 2007.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 DEC. 2011.

AKIR FINANCES

Société anonyme

Signature

Référence de publication: 2011170413/17.

(110197944) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2011.

Lux Independent S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 147.037.

DISSOLUTION

In the year two thousand and eleven, on the twenty-third of November.

Before Us, Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., having its registered office in L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste,

Represented by Annick Braquet, with professional address in L-1319 Luxembourg, 101, rue Cents,

By virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, signed "ne varietur" by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to enact the following:

- that it is the sole current shareholder of Lux Independent S.à r.l., a société à responsabilité limitée unipersonnelle, having its registered office in L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste, incorporated by deed of Me Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, on June 29, 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1464 of July 29, 2009. The articles of incorporation have been modified by a deed of Me Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, on November 6, 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2413 of December 11, 2009.

- that the capital of the company Lux Independent S.à r.l. is fixed at twelve thousand five hundred euro (12,500.-EUR) represented by one hundred and twelve-five (125) shares with a par value of one hundred euro (100.-EUR) each, fully paid;

- that LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A. has decided to dissolve the company Lux Independent S.à r.l. with immediate effect as the business activity of the corporation has ceased;

- that LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., being sole owner of the shares and liquidator of Lux Independent S.à r.l. declares:

* that all assets have been realised, that all assets have become the property of the sole shareholder, all at their book value as recorded in the commercial accounts of the Company;

* that all liabilities towards third parties known to the Company have been entirely paid or duly accounted for;

* regarding eventual liabilities presently unknown to the Company and not paid to date, that it will irrevocably assume the obligation to pay for such liabilities;

- with the result that the liquidation of Lux Independent S.à r.l. is to be considered closed;
- that full discharge is granted to the managers of the company for the exercise of their mandates;
 - that the books and documents of the corporation shall be lodged during a period of five years in L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste;
 - that any employee of Citco REIF Services (Luxembourg) S.A., having their professional addresses in Luxembourg, will be able to proceed to the cancellation of the Register of the nominal shares for the aforementioned Company.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed. The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present original deed.

Follows the French version:

L'an deux mil onze, le vingt-trois novembre.

Par devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., ayant son siège social à L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste, Ici représentée par Annick Braquet, demeurant professionnellement à L-1319 Luxembourg, 101, rue Cents, En vertu d'une procuration sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit-est, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Qu'elle est le seul associé actuel de la société Lux Independent S.à r.l., société à responsabilité limitée unipersonnelle, ayant son siège social à L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste, constituée suivant acte reçu par Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 29 juin 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1464 du 29 juillet 2009, dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 6 novembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2413 du 11 décembre 2009;

- que le capital social de la société Lux Independent S.à r.l. s'élève actuellement à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales de cent euros (100,-EUR) chacune, entièrement libérées;

- que LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A. a décidé de dissoudre et de liquider, avec effet immédiat, la société Lux Independent S.à r.l. celle-ci ayant cessé toute activité;

- que LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., agissant tant en sa qualité de liquidateur de Lux Independent S.à r.l., qu'en tant qu'associé unique, déclare:

* que tous les actifs ont été réalisés, que tous les actifs sont devenus la propriété de l'associé unique, à leur valeur comptable telle qu'elle apparaît dans les comptes sociaux de la Société;

* que tous les passifs connus de la société vis-à-vis des tiers ont été réglés entièrement ou dûment provisionnés;

* par rapport à d'éventuels passifs, actuellement inconnus de la société et non payés à l'heure actuelle, assumer irrévocablement l'obligation de les payer,

de sorte que la liquidation de la société Lux Independent S.à r.l. est à considérer comme clôturée.

- que décharge pleine et entière est accordée aux gérants de la société, pour l'exercice de leurs mandats respectifs;

- que les livres et documents de la société seront conservés pendant une durée de cinq années à L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste;

- que tout employé de Citco REIF Services (Luxembourg) S.A., ayant leur adresse professionnelle à Luxembourg, sera habilité à procéder à l'annulation du Registre des parts sociales de la Société.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. BRAQUET et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 2 décembre 2011. Relation: LAC/2011/53648. Reçu soixante-quinze euros (75,-EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 8 décembre 2011.

Référence de publication: 2011168281/90.

(110195108) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2011.

Kedive S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 17, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 83.322.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011169689/10.

(110197079) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2011.

Königlich-Sächsisches Wein und Sektcontor S.A. Lux. Dr. Albert Prinz von Sachsen, Herzog zu Sachsen, Société Anonyme.

Siège social: L-6750 Grevenmacher, 8, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 40.263.

Le bilan arrêté au 31.12.2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ehnen, le 6 décembre 2011.

Pour Königlich –Sächsisches Wein und Sektcontor SA Lux Dr Albert Prinz von Sachsen, Herzog zu Sachsen

Fiduciaire Roger Linster

p. d. Viviane Roman

Référence de publication: 2011169690/14.

(110196926) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2011.

LJ 51 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6686 Merttert, 51, rue de Wasserbillig.

R.C.S. Luxembourg B 154.412.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LUDWIG CONSULT S.A.R.L.

EXPERT COMPTABLE - FIDUCIAIRE

L-6783 GREVENMACHER

31, OP DER HECKMILL

Signature

Référence de publication: 2011169691/14.

(110197212) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2011.

Michellinus Investment II S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 160.376.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 décembre 2011.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2011169726/14.

(110197210) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2011.

Food Expert S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1313 Luxembourg, 18, rue des Capucins.

R.C.S. Luxembourg B 130.084.

L'an deux mille onze,
le dix novembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg),
s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de «FOOD EXPERT S.A.», (la «Société»), une société anonyme, établie et ayant son siège social au 33 rue Principale, L-8805 Rambrouch,

constituée originellement sous la dénomination de «AT-ITUDE S.A.», suivant acte notarié dressé en date du 26 juin 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1936 du 10 septembre 2007.

La Société est inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 130 084.

Les statuts de la Société furent modifiés pour la dernière fois suivant acte notarié dressé le 29 septembre 2009, lequel acte modificatif des statuts fut publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2249 du 17 novembre 2009.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Mohammed KARA, expert comptable, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Brendan D. KLAPP, employé privé, avec adresse professionnelle à Belvaux (Luxembourg).

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Sophie ERK, employée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée ayant ainsi été constitué, le président a déclaré et prié le notaire d'acter:

I) Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1) Décision de transférer le siège social statutaire et administratif de la Société de Rambrouch à Luxembourg-Ville et modification afférente de l'article deux (2), premier alinéa des statuts de la Société;

2) Décision de fixer la nouvelle adresse de la Société au 18 rue des Capucins, 18, rue des Capucins, L-1313 Luxembourg.

II) Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence, cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau et par le notaire, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement. Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées «ne varietur» par les membres du bureau et le notaire instrumentant.

III) Que le quorum requis par la loi est d'au moins cinquante pour cent du capital émis de la Société pour les points à l'ordre du jour et que les résolutions doivent être prises par le vote affirmatif d'au moins deux tiers des votes exprimés à l'assemblée.

IV) Qu'il appert de la liste de présence que toutes les dix mille (10.000) actions en circulation et représentant l'intégralité du capital social émis de la Société, sont dûment présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire.

V) Que tous les actionnaires présents à la présente assemblée générale extraordinaire se reconnaissent dûment convoqués et déclarent par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

VI) Qu'en conséquence, la présente assemblée est régulièrement constituée, et peut valablement délibérer sur le point porté à l'ordre du jour.

Après délibération, l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires DECIDE de transférer le siège social statutaire et administratif de la Société de Rambrouch à Luxembourg-Ville et DECIDE en conséquence directe de ce transfert de siège de modifier l'article deux (2), premier alinéa des statuts de la Société, comme suit:

Art. 2. (premier alinéa). «Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Le siège social pourra être transféré par décision de l'assemblée générale extraordinaire délibérant comme en cas de modification des statuts dans tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg.»

Deuxième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires DECIDE de fixer la nouvelle adresse du siège social de la Société ainsi transféré au 18, rue des Capucins, L-1313 Luxembourg.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.
Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: M. KARA, B. D. KLAPP, S. ERK, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 14 novembre 2011. Relation: EAC/2011/15133. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2011168128/65.

(110194795) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2011.

Lancaster Properties, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 117.336.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011169693/10.

(110196821) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2011.

May-Lily S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 159.982.

L'an deux mille onze, le trente novembre;

Par-devant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme régie par les lois du Luxembourg "MAY-LILY S.A.", établie et ayant son siège social à L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 159.982 (la "Société"), constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 24 mars 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1276 du 14 juin 2011.

L'assemblée est présidée par Monsieur Luc BRAUN, diplômé ès sciences économiques, demeurant professionnellement à L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Jean-Marie POOS, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement à L-2120 Luxembourg, 16, Allée Marconi.

L'assemblée choisit Madame Manette OLSEM, diplômée ès sciences économiques, demeurant professionnellement à L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi, comme scrutatrice.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour

1. Modification de l'article trois statuts pour lui donner la teneur suivante:

"Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-), représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Les actions sont nominatives.

La société peut avoir un ou plusieurs actionnaires. Le décès ou la dissolution de l'actionnaire unique (ou de tout autre actionnaire) n'entraîne pas la dissolution de la société.

En cas d'augmentation du capital social les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes."

2. Divers.

B) Que les actionnaires, présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux, sont portés sur une liste de présence; cette liste de présence est signée par les actionnaires présents, les mandataires de ceux représentés, les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant.

C) Que les procurations des actionnaires représentés, signées "ne varietur" par les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisée avec lui.

D) Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée et que les actionnaires, présents ou représentés, déclarent avoir été dûment notifiés et avoir eu connaissance de l'ordre du jour préalablement à cette assemblée et renoncer aux formalités de convocation d'usage, aucune autre convocation n'était nécessaire.

E) Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée générale extraordinaire, après délibération, a pris à l'unanimité la résolution suivante:

Résolution

L'assemblée décide d'adopter la forme nominative pour les trois cent dix (310) actions existantes de la Société, représentatives du capital social de trente et un mille euros (EUR 31.000,-), et de modifier subséquemment l'article 3 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

" **Art. 3.** Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-), représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Les actions sont nominatives.

La société peut avoir un ou plusieurs actionnaires. Le décès ou la dissolution de l'actionnaire unique (ou de tout autre actionnaire) n'entraîne pas la dissolution de la société.

En cas d'augmentation du capital social les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes."

Aucun autre point n'étant porté à l'ordre du jour de l'assemblée et aucun des actionnaires présents ou représentés ne demandant la parole, le Président a ensuite clôturé l'assemblée.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à neuf cent cinquante euros.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, état civil et domiciles, lesdits comparants ont signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: L. BRAUN, J-M. POOS, M. OLSEM, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 1^{er} décembre 2011. LAC/2011/53299. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Releveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 6 décembre 2011.

Référence de publication: 2011168336/69.

(110194592) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2011.

FU2I Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 163.180.

L'an deux mil onze, le onze novembre,

par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg,

a comparu

Monsieur Frédéric UTZMANN, né à Paris (France), le 20 juin 1979, demeurant à F-75008 Paris, 10, rue de Marignan (France),

agissant en sa qualité d'associé unique (l'Associé Unique) de la société FU2I HOLDING S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 412F, route d'Esch à L-2086 Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 23 août 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2545 du 20 octobre 2011, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 163180 (la Société).

L'Associé Unique, représentant la totalité du capital social, délibère selon l'ordre du jour suivant:

1. Augmentation du capital social d'un montant de onze millions cent soixante mille euros (EUR 11'160'000) de manière à porter le capital social de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) à un montant de onze millions cent soixante-douze mille cinq cents euros (EUR 11'172'500);

2. Emission de onze millions cent soixante mille (11'160'000) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, entièrement libérées; ces parts sociales ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes et donnant droit à dividende à compter de l'émission desdites parts sociales;

3. Acceptation de la souscription des onze millions cent soixante mille (11'160'000) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune par Monsieur Frédéric UTZMANN, et acceptation du paiement et de la libération en totalité, pour ces nouvelles parts sociales, par un apport en nature ayant une valeur globale d'onze millions cent soixante mille euros (EUR 11'160'000).

4. Divers.

L'Associé Unique a ensuite requis le notaire soussigné de prendre acte de ses résolutions comme suit:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un montant de onze millions cent soixante mille euros (EUR 11'160'000) de manière à porter le capital social de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) à un montant de onze millions cent soixante-douze mille cinq cents euros (EUR 11'172'500) par l'émission de onze millions cent soixante mille (11'160'000) nouvelles parts sociales (les Nouvelles Parts Sociales) d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes et donnant droit à un dividende à partir de la présente assemblée générale extraordinaire.

Souscription et Paiement

L'Associé Unique, prénommé, représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire la totalité des Nouvelles Parts Sociales et les libérer entièrement par un apport en nature (l'Apport en Nature) consistant en sept cent vingt mille (720'000) actions de la société CERTINERGY S.A.S., une société par actions simplifiée de droit français ayant son siège social au 38, avenue de la Croix Saint-Martin (France), enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Cusset sous le numéro 509 302 469 (les Actions Apportées).

Cet Apport en Nature est évalué à onze millions cent soixante mille euros (EUR 11'160'000), affecté intégralement au capital social de la Société.

La valorisation de l'Apport en Nature est décrite dans un rapport d'évaluation daté du 11 novembre 2011, qui restera annexé au présent acte.

L'Associé Unique, certifié par la présente qu'au jour et au moment de l'apport:

1. l'Apport en Nature est fait sur la base d'un contrat d'apport daté du 11 novembre 2011, qui restera annexé au présent acte, dans lequel l'Associé Unique a conclu d'apporter les Actions Apportées

2. il est propriétaire de toutes les Actions Apportées;

3. toutes les formalités de transfert ont été respectées et il n'y a pas de droit de préemption ni autres droits attachés aux Actions Apportées par lesquels une quelconque personne serait en droit de demander qu'une ou plusieurs actions lui soient transférées;

4. il a tous pouvoirs sociaux pour accomplir et exécuter les documents nécessaires au présent transfert;

5. les Actions Apportées, sont, à la meilleure connaissance de l'Associé Unique, libres de toute charge et librement transférables à la Société;

6. le transfert des actions dans CERTINERGY S.A.S. sera inscrit dans le registre d'actionnaires de cette société.

Une copie de la ou des pages pertinentes du registre des actionnaires signé par CERTINERGY S.A.S. confirmant que l'Associé Unique est bien inscrite comme actionnaire de ladite société et que les Actions Apportées sont librement transférables à la Société, a été fournie au notaire soussigné et restera annexée au présent acte.

Si des formalités supplémentaires sont nécessaires pour exécuter le transfert des actions, l'Associé Unique, en tant qu'apporteur, prendra toutes les mesures nécessaires dès que possible.

Deuxième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'Associé Unique décide de modifier l'article 5.1 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **5.1.** Le capital social souscrit est fixé à onze millions cent soixante douze mille cinq cents euros (EUR 11'172'500), représenté par onze millions cent soixante-douze mille cinq cents (11'172'500) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.»

Evaluation des Frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de EUR 4.900.-.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la comparante, ledit mandataire a signé le présent acte ensemble avec le notaire.

Signé: F. UTZMANN et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 21 novembre 2011. Relation: LAC/2011/51533. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME Délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 7 décembre 2011.

Référence de publication: 2011168135/80.

(110194774) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2011.

GB Consult S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 110.351.

L'an deux mille onze,
le dix novembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg), s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de «GB CONSULT S.A.», (la «Société»), une société anonyme, établie et ayant son siège social au 33 rue Principale, L-8805 Rambrouch,

constituée suivant acte notarié dressé en date du 08 août 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 178 du 25 janvier 2006.

La Société est inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 110 351.

Les statuts de la Société ne furent jamais modifiés depuis la date de sa création.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Mohammed KARA, expert comptable, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Brendan D. KLAPP, employé privé, avec adresse professionnelle à Belvaux (Luxembourg).

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Sophie ERK, employée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée ayant ainsi été constitué, le président a déclaré et prié le notaire d'acter:

I) Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1) Décision de transférer le siège social statutaire et administratif de la Société de Rambrouch à Luxembourg-Ville et modification afférente de l'article deux (2), premier alinéa des statuts de la Société;

2) Décision de fixer la nouvelle adresse de la Société au 60 Grand-rue, L-1660 Luxembourg.

II) Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence, cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau et par le notaire, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement. Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées «ne varietur» par les membres du bureau et le notaire instrumentant.

III) Que le quorum requis par la loi est d'au moins cinquante pour cent du capital émis de la Société pour les points à l'ordre du jour et que les résolutions doivent être prises par le vote affirmatif d'au moins deux tiers des votes exprimés à l'assemblée.

IV) Qu'il appert de la liste de présence que toutes les trois cent vingt (320) actions en circulation et représentant l'intégralité du capital social émis de la Société, sont dûment présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire.

V) Que tous les actionnaires présents à la présente assemblée générale extraordinaire se reconnaissent dûment convoqués et déclarent par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

VI) Qu'en conséquence, la présente assemblée est régulièrement constituée, et peut valablement délibérer sur le point porté à l'ordre du jour. Après délibération, l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires DECIDE de transférer le siège social statutaire et administratif de la Société de Rambrouch à Luxembourg-Ville et DECIDE en conséquence directe de ce transfert de siège de modifier l'article deux (2), premier alinéa des statuts de la Société, comme suit:

Art. 2. (premier alinéa). «Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg.»

Deuxième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires DECIDE de fixer la nouvelle adresse du siège social de la Société ainsi transféré au 60, Grand-rue, L-1660 Luxembourg.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: M. KARA, B. D. KLAPP, S. ERK, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 14 novembre 2011. Relation: EAC/2011/15135. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2011168184/61.

(110194797) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2011.

L'Art du Cuir, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 66, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 38.561.

Le bilan arrêté au 31.12.2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ehnen, le 6 décembre 2011.

Pour L'ART DU CUIR SARL

Fiduciaire Roger Linster

p. d. Viviane Roman

Référence de publication: 2011169692/13.

(110196925) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2011.

Jardecor International, Société Anonyme.

Siège social: L-4830 Rodange, 4, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 115.028.

L'an deux mil onze, le 25 novembre 2011

Pardevant Maître Karine REUTER, notaire de résidence à Pétange.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme

«JARDECOR INTERNATIONAL»

établie et ayant son siège social à L-4830 RODANGE, 4, route de Longwy,

constituée suivant acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, en date du 9 mars 2006,

publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations en date du 13 juin 2006, numéro 1.140, page 54.704,

dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Georges D'HUART, alors notaire de résidence à Pétange, en date du 3 juillet 2007,

publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations en date du 18 septembre 2007, numéro 2.019, page 96.907,

inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 115.028,

dont le capital social s'élève actuellement trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune, entièrement souscrites et libérées.

L'assemblée est présidée par Monsieur Paul HANNEQUART, demeurant professionnellement à L-4830 Rodange, 4 route de Longwy.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Guy STREFF, demeurant à professionnellement à Pétange.

L'assemblée choisit comme scrutateur Paul HANNEQUART, demeurant professionnellement à L-4830 Rodange, 4, route de Longwy.

I.- Les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée générale, les éventuelles procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les éventuelles procurations, après avoir été signées «ne varietur» par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec lui.

II.- Il ressort de la liste de présence que l'intégralité du capital social de la Société est présente ou représentée à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut délibérer et décider valablement sur tous les points figurant à l'ordre du jour.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Augmentation du capital social à concurrence 100.000,- euros (cent mille euros) libérée à concurrence de 50% et par l'émission de MILLE (1.000) actions nouvelles, d'une valeur nominale de CENT EURO (100,-) par action, actions ayant les mêmes droits que les actions actuellement existantes.

2. Admission de la société anonyme ImmoRodange S.A. à souscrire ces 1.000 actions

3. Décision de modifier l'article 5 des statuts de la société aux fins de refléter l'augmentation dont question.

4. Divers

L'assemblée générale extraordinaire constate que le capital social de la société est détenue par Monsieur Clément HANNEQUART ainsi que par la société anonyme IMMORODANGE S.A. ci-après qualifiée.

Intervention préliminaire:

Est intervenu alors aux présentes Monsieur Clément HANNEQUART, ingénieur, né à Liège (B), le 6 novembre 1986, demeurant à B-4000 Liège, 56, quai de Rome, laquelle partie comparante-intervenante déclare par les présentes renoncer à tout éventuel droit de souscription préférentiel et déclare être d'accord avec l'augmentation de capital à intervenir.

Sur ce, l'assemblée générale des actionnaires, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des votes présents, les résolutions suivantes à l'unanimité des voix:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter capital social à concurrence de la somme de CENT MILLE EUROS (100.000,- euros), libérée en numéraire à concurrence de 50% et moyennant l'émission de MILLE (1.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de CENT EURO (100,-) par action, actions nouvelles ayant les mêmes droits que les actions actuellement existantes, par la société anonyme IMMORODANGE S.A., établie et ayant son siège social à à L-4830 RODANGE, 4, route de Longwy, constituée suivant acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, en date du 19 juin 2002, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations en date du 27 septembre 2002, numéro 1.401, page 67.210, inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 88.346.

Souscription - Paiement

A comparu:

la société anonyme IMMORODANGE S.A., établie et ayant son siège social à à L-4830 RODANGE, 4, route de Longwy, constituée suivant acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, en date du 19 juin 2002, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations en date du 27 septembre 2002, numéro 1.401, page 67.210, inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 88.346.

ici représentée par Monsieur Paul HANNEQUART, demeurant professionnellement L-4830 RODANGE, 4, route de Longwy, agissant en sa qualité d'administrateur-délégué, fonction à laquelle il a été nommé suivant assemblée générale extraordinaire du 4 avril 2008, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations en date du 26 août 2008, numéro 2.060, page 98.877, et en vertu des pouvoirs lui conférés par les stipulations de l'article 7 in fine.

La partie comparante-intervenante déclare:

- souscrire 1.000 actions des actions nouvellement émises
- libérer la valeur des actions souscrites en numéraire jusqu'à concurrence de 50%

Les documents justificatifs de la souscription et du montant de l'apport à raison de 50% ont été présentés au notaire soussigné.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'article 5 des Statuts de la Société, et qui aura désormais la teneur suivante
«Le capital social souscrit de la société est fixé à CENT TRENTE ET UN MILLE EUROS (131.000,- euros) représenté par MILLE TROIS CENT DIX (1.310) actions d'une valeur nominale de CENT EUROS (100,-) chacune.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, le Président a déclaré clos le présent procès-verbal.

Frais et Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, seront mis à charge de la Société. Toutefois, à l'égard du notaire instrumentant, toutes les parties comparantes et/ou signataires des présentes se reconnaissent solidairement, personnellement et indivisiblement tenues du paiement des frais, dépenses et honoraires découlant des présentes.

DONT ACTE, fait et passé à Pétange, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée faite aux parties comparantes, connues du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les parties comparantes ont signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: HANNNEQUART, STREFF, REUTER.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 30 novembre 2011. Relation: EAC/2011/16027. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Pétange, le 2 décembre 2011.

Référence de publication: 2011168251/91.

(110195070) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2011.

Londinium Investments Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 149.315.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LONDINIUM INVESTMENTS LUXEMBOURG S.à r.l.

Référence de publication: 2011169698/10.

(110197453) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2011.

Lux Consult Services S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4732 Pétange, 54, rue de l'Eglise.

R.C.S. Luxembourg B 165.113.

STATUTS

L'an deux mille onze, le vingt-huit novembre.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire résidant à Luxembourg.

ONT COMPARU:

1. Monsieur Marc Pszczola, Gérant technique, né le 13 novembre 1963 à Cologne (Allemagne), demeurant au 66B, rue de Mouvaux, F-59100 Roubaix (France).

2. Monsieur Laurent Ancelot, Gérant administratif, né le 31 juillet 1966 à Charleroi (Belgique), demeurant au 65, rue Joseph Lefebvre, B-6220 Fleurus (Belgique).

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer.

Art. 1^{er}. La société prend la dénomination de «Lux Consult Services S.à.r.l.».

Art. 2. Le siège de la société est établi dans la commune de Pétange.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

Art. 3. La société a pour objet les prestations de services dans le domaine de consultance, ces services comprenant l'analyse des opérations et la gestion des solutions, l'achat, la vente, l'importation et l'exportation en gros, semigros et détail de matériels, ainsi que toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

Elle est autorisée à faire des emprunts et accorder des crédits et tous concours, prêts, avances, garanties ou cautionnements à des sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct ou indirect.

Art. 4. La durée de la société est illimitée.

Art. 5. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année. Par dérogation, le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2012.

Art. 6. La capital social est fixé à douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt cinq Euros (EUR 125,-) chacune.

Art. 7. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle dans l'actif social et dans les bénéfices.

Art. 8. Lorsque la société comporte plusieurs associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non associés qu'avec l'agrément des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 9. Les cessions des parts doivent être constatées par acte notarié ou sous seing privé. Lorsque la société comporte plus d'un associé, les cessions ne sont opposables à la société et aux tiers qu'après qu'elles ont été signifiées à la société ou acceptées par elle dans un acte notarié conformément à l'article 1690 du code civil.

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par les associés qui fixent leurs pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués par décision des associés.

A moins que les associés n'en décident autrement, le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social.

Art. 11. Simples mandataires de la société, le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions aucune obligation personnelle relativement à celles-ci, ils ne seront responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 12. Le décès, l'interdiction ou la faillite de l'un des associés n'entraîneront pas la dissolution de la société.

Les héritiers de l'associé prédécédé n'auront pas le droit de faire apposer des scellés sur les biens et valeurs de la société.

Pour faire valoir de leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans le dernier bilan social. La réunion de toutes les parts entre les mains d'une seule personne n'entraînera pas la dissolution de la société.

Art. 13. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède.

Art. 14. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles aient été adoptées par des associés représentant plus de trois quarts du capital social.

Art. 15. Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, celui-ci exerce les pouvoirs attribués à l'assemblée des associés. Les décisions de l'associé unique prises dans le domaine visé à l'alinéa 1^{er} sont inscrites sur le procès verbal ou établies par écrit.

De même les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès verbal ou établis par écrit. Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans les conditions normales.

Art. 16. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par les associés.

Art. 17. Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présents statuts, les parties s'en réfèrent aux dispositions légales.

Souscription des parts

Les parts ont été souscrites comme suit:

Monsieur Marc Pszczola, précité	50 parts sociales
Monsieur Laurent Ancelot, précité	50 parts sociales
Total:	100 parts sociales

Toutes ces parts ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 12.500,-) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, la preuve en ayant été rapportée au notaire soussigné, qui le constate expressément.

Frais

Le montant des frais généralement quelconques incombant à la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à EUR 1.000,-.

Résolutions des associés

1. Est nommé gérant technique pour une durée indéterminée:

Monsieur Marc Pszczola, né le 13 novembre 1963 à Cologne (Allemagne), demeurant au 66B, rue de Mouvaux FR -59100 Roubaix (France).

2. Est nommé gérant administratif pour une durée indéterminée:

Monsieur Laurent Ancelot, né le 31 juillet 1966 à Charleroi (Belgique), demeurant au 65, rue Joseph Lefebvre BE - 6220 Fleurus (Belgique).

La société est valablement engagée par la signature conjointe du gérant technique et du gérant administratif.

3. Le siège social de la société est fixé à L-4732 Pétange, 54, rue de l'Eglise.

Remarque

Avant la clôture des présentes, le notaire instrumentant a attiré l'attention du constituant sur la nécessité d'obtenir des autorités compétentes les autorisations requises pour exercer les activités plus amplement décrites comme objet social à l'article deux des présents statuts.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. PSZCZOLA, L. ANCELOT et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 2 décembre 2011. Relation: LAC/2011/53685. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 7 décembre 2011.

Référence de publication: 2011168280/95.

(110194811) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2011.

Livange Développement S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5865 Alzingen, 37, rue de Roeser.

R.C.S. Luxembourg B 147.214.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

IF EXPERTS COMPTABLES

B.P. 1832

L-1018 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2011169696/13.

(110197223) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2011.

Livange Développement S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5865 Alzingen, 37, rue de Roeser.

R.C.S. Luxembourg B 147.214.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

IF EXPERTS COMPTABLES

B.P. 1832

L-1018 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2011169697/13.

(110197224) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2011.

Lahure Marcel Trade S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4610 Differdange, 1A, rue de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 90.046.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 12 12 11.

Signature.

Référence de publication: 2011169700/10.

(110196924) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2011.

Lolly's, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2314 Luxembourg, 3, place de Paris.

R.C.S. Luxembourg B 160.870.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011169709/9.

(110197342) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2011.

Lars Bohman Gallery S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 2-4, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 93.422.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 09.12.11.

Référence de publication: 2011169701/10.

(110196694) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2011.

Les Propriétaires Réunis, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8080 Bertrange, 14, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 54.218.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 décembre 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011169702/10.

(110197046) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2011.

Les Propriétaires Réunis, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8080 Bertrange, 14, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 54.218.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 décembre 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011169703/10.

(110197047) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2011.

Librairie LE MONDE, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3510 Dudelange, 3, rue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 98.943.

Le bilan arrêté au 31.12.2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ehnen, le 6 décembre 2011.

Pour LIBRAIRIE LE MONDE

Fiduciaire Roger Linster

p.d. Viviane Roman

Référence de publication: 2011169705/13.

(110197059) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2011.

Max Bögl Bauunternehmung GmbH & Co.KG Niederlassung Luxemburg, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 108.673.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011169718/11.

(110196625) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2011.

Locautovalen, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6370 Haller, 2, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 128.375.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011169707/10.

(110197235) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2011.

Lombard Media Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 21.384.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011169710/10.

(110196875) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2011.

Louvigny Property S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 26, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 112.420.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011169711/9.

(110196845) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2011.

Luxlease S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4176 Esch-sur-Alzette, 2, rue Jos Kieffer.

R.C.S. Luxembourg B 74.898.

Le bilan arrêté au 31.12.2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ehnen, le 6 décembre 2011.

Pour LUXLEASE S.A.

Fiduciaire Roger Linster

p.d. Viviane Roman

Référence de publication: 2011169716/13.

(110197058) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2011.

Luxembourg Online S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 14, avenue du X Septembre.
R.C.S. Luxembourg B 52.947.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011169715/10.

(110196832) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2011.

LPN S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9186 Stegen, 1, Dikricherstrooss.
R.C.S. Luxembourg B 143.966.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 09 décembre 2011.

Krieger Jean-Claude
Le Cabinet Comptable

Référence de publication: 2011169712/12.

(110196725) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2011.

LPN S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9186 Stegen, 1, Dikricherstrooss.
R.C.S. Luxembourg B 143.966.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 09 décembre 2011.

Krieger Jean-Claude
Le Cabinet Comptable

Référence de publication: 2011169713/12.

(110196726) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2011.

Ockham Capital Partners S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1225 Luxembourg, 11, rue Beatrix de Bourbon.
R.C.S. Luxembourg B 151.282.

L'an deux mille onze, le trente novembre.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «OCKHAM CAPITAL PARTNERS S.A.», avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 21 janvier 2010, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 604 du 22 mars 2010. Les statuts en ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 25 mars 2011, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1277 du 14 juin 2011.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Filippo COMPARETTO, expert-comptable, demeurant professionnellement à Luxembourg, 11, rue Béatrix de Bourbon

Le Président désigne comme secrétaire Madame Annick BRAQUET, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, 101, rue Cents.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Arlette SIEBENALER, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, 101, rue Cents.

Le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le Président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentaire.

Ladite liste de présence ainsi que, le cas échéant, les procurations des actionnaires représentés resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les actions, représentant l'intégralité du capital souscrit, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour

- 1) Mise en liquidation de la société OCKHAM CAPTIAL PARTNERS S.A.
- 2) Acceptation des démissions des membres du Conseil d'Administration et du commissaire aux comptes.
- 3) Nomination comme liquidateur Angelo Manca, demeurant à Londres, Royaume Uni et détermination de ses pouvoirs.
- 4) Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide la dissolution de la société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de nommer comme liquidateur:

Monsieur Angelo Manca, demeurant à Londres, Royaume Uni, SW5 0BQ, 17, Cresswell Gardens, né à Turin, Italie, le 20 janvier 1976.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires, donner mainlevée, avec ou sans paiement, de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, les comparants ont tous signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: F. COMPARETTO, A. BRAQUET, A. SIEBENALER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 2 décembre 2011. Relation: LAC/2011/53706. Reçu douze euros (12,- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME Délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 8 décembre 2011.

Référence de publication: 2011168391/61.

(110195445) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2011.

Martens Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4842 Rodange, 39-41, rue de la Terre Noire.

R.C.S. Luxembourg B 148.382.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 décembre 2011.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2011169730/14.

(110197298) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2011.

Max Bögl International SE Niederlassung Luxemburg, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 139.529.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011169719/10.

(110196624) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2011.

Medtronic Advanced Energy Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2124 Luxembourg, 102, rue des Maraîchers.
R.C.S. Luxembourg B 164.592.

Statuts coordonnés, suite à de l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 19 octobre 2011 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 21 novembre 2011.

Francis KESSELER
NOTAIRE

Référence de publication: 2011169722/13.

(110197031) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2011.

Sireo Immobilienfonds No. 4 Red Milano S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4A, rue Albert Borschette.
R.C.S. Luxembourg B 117.832.

In the year two thousand and eleven,
on the fourteenth day of the month of November.

Before Us, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg),

there appeared:

the undersigned "Sireo Immobilienfonds No. 4 SICAV-FIS», an investment company with variable capital -specialised investment fund (Société d'investissement à capital variable -Fonds d'investissement spécialisé) incorporated under the form of a public limited company (société anonyme) under the laws of Luxembourg, having its registered office at 4a, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg trade and companies register ("R.C.S. Luxembourg") under number B 100.893,

duly represented by Maître Christian LENNIG, Rechtsanwalt, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, which proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy-holder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed in order to be registered therewith.

Such appearing party is the sole unitholder of the company "Sireo Immobilienfonds No. 4 Red Milano S.à r.l." (the "Company") a private limited company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 4a, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, registered with the R.C.S. Luxembourg under number B 117.832, incorporated by a notarial deed of the undersigned notary, on 11 July 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1738 on 18 September 2006.

The proxyholder declared and requested the notary to record that:

I. The sole unitholder holds all three hundred and fifty (350) units in issue in the Company, so that the decisions can validly be taken by it on the items on the agenda.

II. That the items on which resolutions are to be passed are as follows:

1. Amendment of Article 3 of the articles of incorporation of the Company so as to read as follows:

"The company's object is

- buying or holding shares or units in one or more Investment Companies;
- granting financing to Investment Companies provided they are, directly or indirectly via one or more Investment Companies, controlled by the company; and/or
- buying Real Estate and developing, administering, operating, renting and selling Real Estate held by it.

For the purpose of this clause, "Real Estate" shall comprise direct title to property (consisting of land and buildings), property related long-term interests (such as surface ownership, master-lease, fee simple ownership, concession and

lease-hold), purchase options and forward commitments to purchase upon completion in relation to such property and property-related long term interests and other assets that are necessary to operate such property and property-related long term interests. For the purpose of this clause, "Investment Company" means any company or other investment vehicle whose object is (according to its articles of incorporation or other constituent documents) buying Real Estate and developing, administering, operating, renting and selling Real Estate held by it, (directly or indirectly via one or more investment vehicles with a similar object clause) buying or holding shares or units in one or more of investment vehicles with a similar object clause and/ or granting financing to such investment vehicles provided that the financed investment vehicle is ultimately controlled by the company.

The company can perform all operations and transactions which it deems necessary to fulfil its object as well as all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its object, including transactions to hedge interest and/ or currency exchange risks."

Consequently the following resolution has been passed:

Sole resolution

The sole unitholder resolved to amend existing article 3 of the articles of incorporation of the Company so as to read as set out in item 1 of the agenda.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the proxyholder, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same proxyholder in case of divergences between the English and French version, the English version will prevail.

Done in Luxembourg, on the day before mentioned.

The proxyholder signed together with Us the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze,

le quatorzième jour du mois de novembre.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg),

a comparu:

la soussignée «Sireo Immobiliefonds No. 4 SICAV-FIS», une société d'investissement à capital variable -Fonds d'investissement spécialisé, enregistrée sous la forme d'une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 4a, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg (le "RCS Luxembourg") sous le numéro B 100.893,

dûment représentée par Maître Christian LENNIG, Rechtsanwalt, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration; laquelle, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire et par le soussigné notaire, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci.

Lequel comparant est le seul associé de la société «Sireo Immobiliefonds No. 4 Red Milano S.à r.l.» (la "Société"), une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 4a, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, immatriculée au R.C.S. Luxembourg sous le numéro B 117.832, constituée par acte notarié dressé par le notaire soussigné, en date du 11 juillet 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations ("Mémorial C") numéro 1738 du 18 septembre 2006.

Le mandataire a déclaré et prié le notaire de prendre acte que:

I. L'associé unique détient l'ensemble des trois cent cinquante (350) parts sociales émises à ce jour par la Société de sorte qu'il puisse valablement prendre les résolutions sur les points à l'ordre du jour.

II. Les points sur lesquels des résolutions doivent être prises sont les suivants:

1. Modification de l'article 3 des statuts de la Société, comme suit:

«L'objet social est le suivant:

- Acheter ou détenir des actions ou des parts dans une ou plusieurs Sociétés d'Investissement;
- Accorder un financement à des Sociétés d'Investissement à condition qu'ils soient, directement ou indirectement via un ou plusieurs Sociétés d'Investissement, contrôlés par la société; et/ou
- Acheter des Biens Immobiliers et développer, gérer, exploiter, louer et vendre des Biens Immobiliers détenus par elle.

Aux fins de cette clause, les "Biens Immobiliers" doivent comprendre le titre direct de propriété (consistant en du terrain et des immeubles), les intérêts à long terme liés à l'immobilier (tels que la propriété foncière, le bail principal, les biens en toute propriété, la concession et l'immeuble donné à bail), les options d'achat et les engagements d'achat à terme une fois effectués en rapport avec ces biens et les intérêts à long terme liés à l'immobilier et autres actifs qui sont nécessaires pour exploiter ces biens et les intérêts à long terme liés à l'immobilier. Aux fins de cette clause, "Société d'Investissement" signifie toute société ou autre véhicule d'investissement dont l'objet est (conformément à ses statuts ou à d'autres documents constitutifs) d'acheter des Biens Immobiliers et de développer, gérer, exploiter, louer et vendre des Biens Immobiliers détenus par elle, (directement ou indirectement via un ou plusieurs véhicules d'investissement avec

une clause d'objet similaire) acheter ou détenir des actions ou des parts dans un ou plusieurs véhicules d'investissement avec une clause d'objet similaire et/ou accorder un financement à des véhicules d'investissement de ce type à condition que le véhicule d'investissement financé soit finalement contrôlé par la société.

La société peut effectuer toutes opérations et transactions qu'elle estime nécessaires pour réaliser son objet ainsi que toutes opérations liées directement ou indirectement pour faciliter la réalisation de son objet, y compris les opérations de couverture et/ou les risques de change.»

En conséquence, la résolution suivante a été prise:

Seule résolution

L'associé unique a décidé de modifier l'article 3 des statuts de la Société dans sa version actuelle, comme indiqué au point 1 de l'ordre du jour.

Le soussigné notaire, qui comprend et parle l'anglais, déclare par les présentes qu'à la demande du mandataire, le présent procès-verbal est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la demande du même mandataire, en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait à Luxembourg, à la date mentionnée ci-dessus.

Le mandataire a signé avec Nous le notaire le présent acte.

Signé: C. LENNIG, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 22 novembre 2011. Relation: EAC/2011/15533. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2011168482/111.

(110194805) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2011.

Romos Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 145.678.

L'an deux mille onze, le vingt-neuf novembre.

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "ROMOS INVEST S.A.", ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 9b, boulevard Prince Henri, R.C.S. Luxembourg section B numéro 145.678, constituée suivant acte reçu le 31 mars 2009, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 877 du 24 avril 2009.

L'assemblée est présidée par Madame Rachel UHL, juriste, demeurant à Luxembourg.

La présidente désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Fons MANGEN, Réviseur d'entreprises, demeurant à Ettelbruck.

La présidente prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Clôturée, cette liste de présence fait apparaître que toutes les 6.340 (six mille trois cent quarante) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1.- Augmentation du capital social à concurrence d'un montant de € 7.963.920, (sept millions neuf cent soixante-trois mille neuf cent vingt euros), pour le porter de son montant actuel de € 63.400,- (soixante-trois mille quatre cents euros) à € 8.027.320,- (huit millions vingt-sept mille trois cent vingt euros), par l'émission de 796.392 (sept cent quatre-vingt-seize mille trois cent quatre-vingt-douze) actions nouvelles d'une valeur nominale de € 10,- (dix euros) chacune, par incorporation au capital d'une prime d'émission d'un montant de € 7.963.920, (sept millions neuf cent soixante-trois mille neuf cent vingt euros).

2.- Modification afférente de l'article 5.1. des statuts.

3.- Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de € 7.963.920,- (sept millions neuf cent soixante-trois mille neuf cent vingt euros), pour le porter de son montant actuel de € 63.400,- (soixante-trois mille quatre cents euros) à € 8.027.320,- (huit millions vingt-sept mille trois cent vingt euros), par l'émission d'un total de 796.392 actions nouvelles dont 233.642 actions nouvelles de catégorie A et 562.750 actions nouvelles de catégorie B d'une valeur nominale de € 10,- (dix euros) chacune, par incorporation au capital d'une prime d'émission d'un montant de € 7.963.920,- (sept millions neuf cent soixante-trois mille neuf cent vingt euros).

Deuxième résolution

L'assemblée décide que, en conséquence de l'affectation au capital de ces fonds propres sans apports nouveaux, les 233.642 actions nouvelles de catégorie A et les 562.750 actions nouvelles de catégorie B seront attribuées aux actionnaires en proportion de leur participation actuelle dans le capital de la société.

La justification de l'existence et du montant actuel de la dite prime d'émission a été rapportée au notaire instrumentant par la production d'un bilan de la société.

Troisième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article cinq, alinéa 1 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 5.1.** Le capital social souscrit de la Société s'élève à € 8.027.320,-(huit millions vingt-sept mille trois cent vingt euros), représenté par 802.732 (huit cent deux mille sept cent trente-deux) actions ayant une valeur nominale de € 10,- (dix euros) chacune, divisées en 235.502 (deux cent trente-cinq mille cinq cent deux) actions de catégorie A (les «Actions A») et 567.230 (cinq cent soixante-sept mille deux cent trente (567.230) actions de catégorie B (les «Actions B»), les Actions A et les Actions B seront désignées ensemble, comme les «Actions».

Frais

Les frais, droits, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de cinq mille euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, Notaire, la présente minute.

Signé: R. UHL, F. MANGEN, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 30 novembre 2011. Relation: LAC/2011/53090. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME Délivrée à la société sur sa demande.

Luxembourg, le 07 décembre 2011.

Référence de publication: 2011168467/67.

(110194749) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2011.

Maxtor Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 54.530.800,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 86.343.

Afin de bénéficier de l'exemption de l'obligation d'établir des comptes consolidés et un rapport consolidé de gestion, prévue par l'article 316 de la loi sur les sociétés commerciales, les comptes consolidés au 2 juillet 2010 de sa société mère, Seagate Technology Plc ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 décembre 2011.

Référence de publication: 2011169720/12.

(110196731) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2011.

Menuiserie Faber & Fils, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6680 Mertert, 35, rue Haute.

R.C.S. Luxembourg B 13.622.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE ROLAND KOHN SARL
259 ROUTE D'ESCH
L-1471 LUXEMBOURG
Signature

Référence de publication: 2011169724/13.

(110197091) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2011.

MBP Holding, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 121.444.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011169733/10.

(110196762) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2011.

Misys Europe, Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287-289, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 55.354.

Les comptes annuels pour la période au 31 mai 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 décembre 2011.

Yves Attal

Administrateur

Référence de publication: 2011169727/13.

(110197119) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2011.

Martin Reinert S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5485 Wormeldange-Haut, 2, Z. I. Op Tomm, Zone Artisanale.

R.C.S. Luxembourg B 50.853.

Le bilan arrêté au 31.12.2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ehnen, le 6 décembre 2011.

Pour MARTIN REINERT SARL

Fiduciaire Roger Linster

p.d. Viviane Roman

Référence de publication: 2011169731/13.

(110197057) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2011.

Mayfair S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.400,00.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 144.083.

EXTRAIT

Le bilan abrégé au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 décembre 2010.

Pour la société

Référence de publication: 2011169732/12.

(110196900) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2011.

MCF S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 80.202.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011169734/10.

(110196872) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2011.

Perlach I Hotel S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 114.683.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 décembre 2011.

Sharon Callahan

Gérant

Référence de publication: 2011169796/12.

(110197172) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2011.

IMNetS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4221 Esch-sur-Alzette, 66, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 165.138.

STATUTEN

Im Jahre zweitausendelf, am zweiten Dezember.

Vor der unterzeichneten Notarin Martine SCHAEFFER, mit Amtssitz in Luxemburg, Grossherzogtum Luxemburg.

Sind erschienen:

1. Frau Karla BLASWICH, Unternehmensberaterin, wohnhaft in Am Wasserwerk 29a, D-46485 Wesel;
2. Herrn Dr. Stefan REINHEIMER, Unternehmensberater, wohnhaft in Sumpfwiesenweg 15, D-90475 Nürnberg;
3. Herr Tanieff ECKHARDT, Unternehmensberater, wohnhaft in Bistritzer Strasse 4, D-50858 Köln.

Diese Kompargenten ersuchen den unterzeichneten Notar, die Satzung einer von ihnen zu gründenden Aktiengesellschaft wie folgt zu beurkunden.

Art. 1. Unter der Bezeichnung "IMNetS S.A." wird hiermit eine Aktiengesellschaft gegründet.

Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in der Gemeinde Esch-sur-Alzette. Der Gesellschaftssitz kann durch einfachen Beschluss des Verwaltungsrates an jeden anderen Ort der Gemeinde Luxemburg und durch Beschluss der ausserordentlichen Gesellschafterversammlung zu den Bedingungen, welche für die Abänderung der Satzungen erforderlich sind an jeden anderen Ort des Grossherzogtums Luxemburg verlegt werden.

Durch einfachen Beschluss des Verwaltungsrats können Niederlassungen, Zweigstellen, Agenturen und Büros sowohl im Großherzogtum Luxemburg als auch im Ausland errichtet werden.

Sollten aussergewöhnliche Ereignisse politischer, wirtschaftlicher oder sozialer Art eintreten oder bevorstehen, welche geeignet wären, die normale Geschäftsabwicklung am Gesellschaftssitz oder den reibungslosen Verkehr zwischen diesem Sitz und dem Ausland zu beeinträchtigen, so kann der Gesellschaftssitz vorübergehend, bis zur endgültigen Wiederherstellung normaler Verhältnisse, ins Ausland verlegt werden; die Gesellschaft bleibt jedoch der luxemburgischen Gesetzgebung unterworfen.

Die Dauer der Gesellschaft ist unbegrenzt.

Art. 2. Vorrangiger Zweck der Gesellschaft sind Konzeption, Entwicklung und Betrieb von Software inkl. Vertrieb und Beratung (Schwerpunkt: eHealth).

Die Gesellschaft kann jedoch auch alle anderen gewerblichen Tätigkeiten ausüben soweit diese nicht besonders gesetzlich geregelt sind.

Die Gesellschaft hat ebenfalls zum Zweck, die Beteiligung unter irgendeiner Form an luxemburgischen und ausländischen Unternehmen, der Erwerb durch Ankauf, Unterzeichnung oder auf andere Art und Weise, sowie die Abtretung durch Verkauf, Tausch, oder auf andere Art und Weise von Aktien, Gutscheinen, Obligationen, Wertpapieren und allen anderen Arten von Wertpapieren sowie der Besitz, die Verwaltung, Förderung und Verwertung ihrer Beteiligungen.

Die Gesellschaft kann an der Gründung und Entwicklung aller industrieller oder kommerzieller Unternehmen teilnehmen und ihnen Unterstützung durch Darlehen, Garantien oder auf andere Art und Weise zukommen lassen.

Die Gesellschaft kann mit oder ohne Zinsen Kredite gewähren oder Anleihen aufnehmen sowie Obligationen ausgeben.

Die Gesellschaft kann alle Geschäfte tätigen, seien sie beweglicher oder unbeweglicher, finanzieller oder industrieller, handels- oder zivilrechtlicher Natur, direkt oder indirekt in Verbindung mit dem Gesellschaftszweck. Sie kann ebenfalls alle unbewegliche Güter betreffende Geschäfte tätigen, sei es durch Kauf, Verkauf, Ausnützung oder Verwaltung von Immobilien, jedoch ohne direkt das Gewerbe eines Immobilienmaklers auszuüben.

Sie kann ihren Zweck direkt oder indirekt erfüllen, sei es in ihrem eigenen Namen oder für Dritte, allein oder in Verbindung mit anderen, bei der Erledigung aller Geschäfte, die zur Erreichung des genannten Zwecks, oder des Zwecks der Gesellschaften, deren Interessen sie vertritt, führen.

Allgemein kann sie jegliche Überwachungs- und Kontrollmaßnahmen ausführen, die sie zur Bewerkstellung und zur Entwicklung ihres Ziels für nötig hält.

Art. 3. Das Gesellschaftskapital beträgt einunddreißigtausend Euro (31.000.-EUR), und ist eingeteilt in dreitausendeinhundert (3.100) Aktien zu je zehn Euro (10.-EUR).

Die Aktien lauten auf den Namen oder den Inhaber, nach Wahl der Aktionäre, mit Ausnahme der Aktien, für welche das Gesetz die Form von Namensaktien vorschreibt.

An Stelle von Einzelaktien können Zertifikate über eine Mehrzahl von Aktien ausgestellt werden, nach Wahl der Aktionäre.

Im Falle einer Kapitalerhöhung werden die neuen Aktien mit denselben Rechten ausgestattet sein wie die bestehenden Aktien.

Das genehmigte Kapital beträgt zehn Millionen Euro (10.000.000.EUR), und wird eingeteilt in eine Million (1.000.000) Aktien von je zehn Euro (10.-EUR).

Das genehmigte Kapital und das gezeichnete Stammkapital können durch Beschluss der Gesellschafterversammlung, welche nach denselben Bestimmungen beschliesst, die für die Abänderung der Satzungen erforderlich sind, aufgestockt oder reduziert werden.

Der Verwaltungsrat ist ermächtigt, innerhalb von fünf Jahren, laufend ab der Veröffentlichung dieser Satzungen, die Aufstockungen des gezeichneten Gesellschaftskapitals vorzunehmen, in einem oder in mehreren Vorgängen, in den Grenzen des genehmigten Kapitals. Die Aktien welche diese Kapitalaufstockungen darstellen, können gezeichnet und ausgegeben werden, in der Art und zu dem Preis, mit oder ohne Ausgabepremie, und können eingezahlt werden mittels Bar oder Sacheinlagen wie es vom Verwaltungsrat bestimmt wird. Der Verwaltungsrat ist ermächtigt alle anderen Modalitäten festzusetzen und alle anderen Bedingungen der Aktienausgaben zu bestimmen. Der Verwaltungsrat ist speziell ermächtigt solche Aktienausgaben vorzunehmen ohne den Altaktionären ein bevorzugtes Zeichnungsrecht einzuräumen. Der Verwaltungsrat kann einen Bevollmächtigten beauftragen um die Zeichnungen und den Aktienpreis entgegenzunehmen, der die teilweise oder gesamtfolgte Kapitalaufstockungen darstellt. Jedesmal wenn der Verwaltungsrat eine solche Kapitalaufstockung authentisch beurkunden lässt, gilt dieser Artikel der Satzungen der erfolgten Änderung als angepasst.

Art. 4. Die Gesellschaft wird durch einen Rat von mindestens drei Mitgliedern verwaltet, welche nicht Aktionäre zu sein brauchen.

Ihre Amtszeit darf sechs Jahre nicht überschreiten; die Wiederwahl ist zulässig; sie können jederzeit abberufen werden.

Scheidet ein durch die Generalversammlung der Aktionäre ernanntes Verwaltungsratsmitglied vor Ablauf seiner Amtszeit aus, so können die auf gleiche Art ernannten verbleibenden Mitglieder des Verwaltungsrates einen vorläufigen Nachfolger bestellen. Die nächstfolgende Hauptversammlung nimmt die endgültige Wahl vor.

Art. 5. Der Verwaltungsrat hat die weitestgehenden Befugnisse, alle Handlungen vorzunehmen, welche zur Verwirklichung des Gesellschaftszweckes notwendig sind oder diesen fördern. Alles, was nicht durch das Gesetz oder die gegenwärtige Satzung der Hauptversammlung vorbehalten ist, fällt in den Zuständigkeitsbereich des Verwaltungsrates.

Der Verwaltungsrat kann aus seiner Mitte einen Vorsitzenden bestellen; in dessen Abwesenheit kann der Vorsitz einem anwesenden Verwaltungsratsmitglied übertragen werden.

Der Vorsitzende des Verwaltungsrates wird zum ersten Mal durch die Hauptversammlung ernannt.

Der Verwaltungsrat ist nur beschlussfähig, wenn die Mehrzahl seiner Mitglieder anwesend oder vertreten ist. Die Vertretung durch ein entsprechend bevollmächtigtes Verwaltungsratsmitglied, die schriftlich, telegraphisch oder fernschriftlich erfolgen kann, ist gestattet. In Dringlichkeitsfällen kann die Abstimmung auch durch einfachen Brief, Telegramm, Fernschreiben oder Fernkopierer erfolgen.

Die Beschlüsse des Verwaltungsrates werden mit Stimmenmehrheit gefasst; jeder einzelne der nachfolgend aufgeführten Verwaltungsratsmitglieder hat ein Vetorecht.

Vetorecht bedeutet, dass gegen die Stimme der o.g. Verwaltungsratsmitglieder keine Beschlussfassung möglich ist.

Der Verwaltungsrat kann seine Befugnisse hinsichtlich der laufenden Geschäftsführung sowie die diesbezügliche Vertretung der Gesellschaft an einen oder mehrere Verwaltungsratsmitglieder, Direktoren, Geschäftsführer oder andere Bevollmächtigte übertragen; dieselben brauchen nicht Aktionäre zu sein.

Die Übertragung der laufenden Geschäftsführung an einzelne Mitglieder des Verwaltungsrates bedarf der vorherigen Genehmigung der Hauptversammlung.

Die Gesellschaft wird durch die Kollektivunterschrift von zwei Verwaltungsratsmitgliedern oder durch die Einzelunterschrift eines Bevollmächtigten des Verwaltungsrates rechtsgültig verpflichtet.

Art. 6. Die Aufsicht der Gesellschaft obliegt einem oder mehreren Kommissaren, welche nicht Aktionäre zu sein brauchen; ihre Amtszeit darf sechs Jahre nicht überschreiten; die Wiederwahl ist zulässig, sie können beliebig abberufen werden.

Art. 7. Das Geschäftsjahr läuft vom ersten Januar bis zum einunddreissigsten Dezember eines jeden Jahres.

Art. 8. Die jährliche Hauptversammlung findet rechtens statt am dritten Freitag des Monats Juni, um 11.00 Uhr, am Gesellschaftssitz oder an einem andern, in der Einberufung angegebenen Ort.

Sofern dieser Tag ein Feiertag ist, findet die Hauptversammlung am ersten darauffolgenden Werktag statt.

Art. 9. Die Einberufungen zu jeder Hauptversammlung unterliegen den gesetzlichen Bestimmungen. Von dieser Erfordernis kann abgesehen werden, wenn sämtliche Aktionäre anwesend oder vertreten sind und sofern sie erklären, den Inhalt der Tagesordnung im voraus gekannt zu haben.

Der Verwaltungsrat kann verfügen, dass die Aktionäre, um zur Hauptversammlung zugelassen zu werden, ihre Aktien fünf volle Tage vor dem für die Versammlung festgesetzten Datum hinterlegen müssen; jeder Aktionär kann sein Stimmrecht selbst oder durch einen Vertreter, der nicht Aktionär zu sein braucht, ausüben.

Jede Aktie gibt Anrecht auf eine Stimme, sofern das Gesetz nichts anderes vorsieht.

Art. 10. Die Hauptversammlung der Aktionäre hat die weitestgehenden Befugnisse, über sämtliche Angelegenheiten der Gesellschaft zu befinden und alle diesbezüglichen Beschlüsse zu billigen.

Sie befindet über die Verwendung und Verteilung des Reingewinnes.

Der Verwaltungsrat ist ermächtigt, gemäss den gesetzlichen Bestimmungen, Vorschussdividende auszuzahlen.

Art. 11. Die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften einschliesslich der Änderungsgesetze, finden ihre Anwendung überall dort, wo die vorliegende Satzung keine Abweichung beinhaltet.

Übergangsbestimmungen

1. Das erste Geschäftsjahr beginnt am Tage der Gründung und endet am 31. Dezember 2011.
2. Die erste jährliche Hauptversammlung findet im Jahre 2012 statt.

Zeichnung und Einzahlung der Aktien

Nach erfolgter Festlegung der Satzung erklären die Erschienenen die Aktien wie folgt zu zeichnen und einzuzahlen:

1. Frau Karla BLASWICH, vorgenannt, eintausenddreissig (1.033) Aktien für einem Betrag von dreitausend Euro (3.000.-EUR) einbezahlt wurden;
2. Herr Dr. Stefan REINHEIMER, vorgenannt, eintausendvierunddreissig (1.034) Aktien, für einem Betrag von dreitausend Euro (3.000.-EUR) einbezahlt wurden;
3. Herr Tanieff ECKHARDT, vorgenannt, eintausenddreissig (1.033) Aktien, für einem Betrag von dreitausend Euro (3.000.-EUR) einbezahlt wurden.

Gesamt: dreitausendeinhundert (3.100) Aktien gezeichnet zu einem Gesamtbetrag von neuntausend Euro (9.000.-EUR) einbezahlt

Die dreitausendeinhundert (3.100) Aktien wurden zu neunundzwanzig Komma null drei zwei fünf acht null fünf Prozent (29,03225805 %) in bar eingezahlt; demgemäss verfügt die Gesellschaft ab sofort uneingeschränkt über einen Betrag von neuntausend Euro (9.000.-EUR), wie dies dem Notar nachgewiesen wurde.

Erklärung

Der amtierende Notar erklärt, dass die in Artikel 26 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften vorgesehenen Bedingungen erfüllt sind, und bescheinigt dies ausdrücklich.

Schätzung der Gründungskosten

Der Gesamtbetrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Auslagen, unter welcher Form auch immer, welche der Gesellschaft aus Anlass ihrer Gründung entstehen, beläuft sich auf ungefähr eintausendfünfhundert Euro (1.500.-EUR).

Ausserordentliche Generalversammlung

Alsdann treten die eingangs erwähnten Parteien die das gesamte Aktienkapital vertreten, zu einer ausserordentlichen Hauptversammlung zusammen, zu der sie sich für wirksam einberufen erklären und fassen, nachdem sie die ordnungsgemässe Zusammensetzung dieser Hauptversammlung festgestellt haben, einstimmig folgende Beschlüsse:

- 1) Die Zahl der Mitglieder des Verwaltungsrates wird auf drei (3), die der Abschlusskommissare auf eins (1) festgesetzt.
- 2) Zu Mitgliedern des Verwaltungsrates werden ernannt:

a) Frau Karla BLASWICH, Unternehmensberaterin, geboren am 13. Juli 1966 in Wesel (Deutschland), wohnhaft in Am Wasserwerk 29a, D-46485 Wesel (Vorsitzende des Verwaltungsrats);

b) Herr Dr. Stefan REINHEIMER, Unternehmensberater, geboren am 30. Dezember 1967 in Braunschweig (Deutschland), wohnhaft in Sumpfwiesenweg 15, D-90475 Nürnberg;

c) Herr Tanieff ECKHARDT, Unternehmensberater, geboren am 19. März 1969 in Stade (Deutschland), wohnhaft in Bistritzer Strasse 4, D-50858 Köln.

- 3) Zum Kommissar wird ernannt:

Herr Murli BHAMIDIPATI, Investment Banker, geboren am 16. April 1970 in Hyderabad (Indien), wohnhaft in Flat 4, 24, Manchester Street, London W1U 4 DJ (England).

4) Die Mandate der Verwaltungsratsmitglieder und des Kommissars enden mit Schluss der ordentlichen Hauptversammlung, welche über das Geschäftsjahr 2016 zu beschliessen haben wird, das heisst mit Schluss der ordentlichen Hauptversammlung des Jahres 2017.

- 5) Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in L-4221 Esch-sur-Alzette, 66, rue de Luxembourg.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung von allem Vorstehenden an die dem Notar nach Namen, Vornamen, Stand und Wohnort bekannten Komparenten, haben dieselben die gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Signé: K. Blaswich, S. Reinheimer, T. Eckhardt et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 05 décembre 2011. LAC/2011/54053. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 décembre 2011.

Référence de publication: 2011168238/168.

(110195653) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2011.

Petange Percontrol Investments S.C.A. Holding, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 46.248.

Le Bilan au 31.12.2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Percontrol S.A.

Le Gérant

Norbert SCHMITZ / FMS SERVICES S.A.

- / Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2011169803/15.

(110196968) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2011.

M.E.C. Lux S.à.r.l., Medical Electronic Construction Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 54.454.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011169735/9.

(110197244) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2011.

Time Out S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9190 Vichten, 67, rue Principale.
R.C.S. Luxembourg B 165.127.

—
STATUTS

L'an deux mille onze.

Le sept décembre.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

ONT COMPARU:

1.- Monsieur José Bernardino MONTEIRO DA SILVA, employé privé, né à Barreiro (Portugal), le 20 juillet 1985, demeurant à L-9190 Vichten, 63, rue Principale.

2.- Monsieur Georges FERREIRA, gérant de société, né à Ettelbruck, le 2 novembre 1974, demeurant à L-9068 Ettelbruck, 22, rue Philippe Manternach.

3.- Madame Sonia MONTEIRO DA SILVA, employée privée, née à Barreiro (Portugal), le 21 février 1978, demeurant à L-9190 Vichten, 63, rue Principale,

ici représentée par Monsieur José Bernardino MONTEIRO DA SILVA, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée en date du 5 décembre 2011,

laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrées avec lui.

Lesquels comparants, présents ou représentés comme dit ci-avant, ont déclaré former par les présentes une société à responsabilité limitée, régie par la loi afférente et par les présents statuts.

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et les propriétaires de parts qui pourront l'être dans la suite, une société à responsabilité limitée régie par la loi du 10 août 1915, la loi du 18 septembre 1933 et par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet l'exploitation d'un débit de boissons alcooliques et non alcooliques avec petite restauration.

La société a en outre pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés dans lesquelles la société détient un intérêt, tous concours, prêts, avances ou garanties.

Dans le cadre de son activité, la société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières, nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée sauf le cas de dissolution.

Art. 4. La société prend la dénomination de «TIME OUT S.à r.l.».

Art. 5. Le siège social est établi à Vichten.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger en vertu d'un consentement des associés.

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (€ 12.500,-), représenté par cent (100) parts sociales de CENT VINGT-CINQ EUROS (€ 125,-) chacune.

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

1.- Madame Sonia MONTEIRO DA SILVA, employée privée, demeurant à L-9190 Vichten, 63, rue Principale, quarante-cinq parts sociales	45
2.- Monsieur José Bernardino MONTEIRO DA SILVA, employé privé, demeurant à L-9190 Vichten, 63, rue Principale, quarante-cinq parts sociales	45
3.- Monsieur Georges FERREIRA, gérant de société, demeurant à L-9068 Ettelbruck, 22, rue Philippe Manternach, dix parts sociales	10
TOTAL: CENT parts sociales	100

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié dans les conditions prévues par l'article cent quatre-vingt-dix-neuf de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément donné en assemblée générale par les associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires des parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

En toute hypothèse, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans les trente jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 11. Les créanciers, ayants droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 12. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révoqués par l'assemblée des associés.

Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration, de gestion et de disposition intéressant la société, à condition qu'ils rentrent dans l'objet social.

En cas de pluralité de gérants, l'assemblée générale fixe les attributions et pouvoirs des différents gérants.

La société sera valablement engagée en toutes circonstances par la signature du ou des gérants agissant dans la limite de l'étendue de sa fonction telle qu'elle résulte de l'acte de nomination.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 14. Chaque associé peut participer aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent, dans les formes prévues par l'article 193 de la loi sur les sociétés commerciales.

Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Art. 16. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société, le bilan et le compte de profits et pertes, le tout conformément à l'article 197 de la loi du 18 septembre 1933.

Art. 17. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 18. Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux et des amortissements constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde est à la libre disposition des associés.

Art. 19. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

Art. 20. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales.

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions prévues par l'article cent quatre-vingt-trois des lois sur les sociétés (loi du dix-huit septembre mil neuf cent trente-trois) se trouvent remplies.

Libération du capital social

Toutes ces parts ont été immédiatement libérées par des versements en espèces de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (€ 12.500,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire qui le constate expressément.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2012.

Evaluation

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ neuf cents Euros (€ 900,-).

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt les associés, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale et à l'unanimité des voix, ils ont pris les résolutions suivantes.

1.- Est nommé gérant technique de la société pour une durée indéterminée:

Monsieur Georges FERREIRA, gérant de société, né à Ettelbruck, le 2 novembre 1974, demeurant à L-9068 Ettelbruck, 22, rue Philippe Manternach.

2.- Sont nommés gérants administratifs de la société pour une durée indéterminée:

- Madame Sonia MONTEIRO DA SILVA, employée privée, née à Barreiro, le 21 février 1978, demeurant à L-9190 Vichten, 63, rue Principale.

- Monsieur José Bernardino MONTEIRO DA SILVA, employé privé, né à Barreiro, le 20 juillet 1985, demeurant à L-9190 Vichten, 63, rue Principale.

3.- La société est engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant technique soit par les signatures conjointes du gérant technique avec un des gérants administratifs.

4.- Le siège social de la société est établi à L-9190 Vichten, 67, rue Principale.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, agissant comme dit ci-avant, connus du notaire instrumentant par nom, prénoms usuels, état et demeure, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J. B. MONTEIRO DA SILVA, G. FERREIRA, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 08 décembre 2011. Relation: ECH/2011/2113. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 08 décembre 2011.

Référence de publication: 2011168566/128.

(110195475) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2011.

HCA Luxembourg 1, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 129.526.

In the year two thousand and eleven,
on thirty-first of October.

Before Us Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in SANEM, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared:

1) "GALEN INTERNATIONAL HOLDINGS, Inc.", a Delaware corporation registered under number 3652565, with registered office at THE CORPORATION TRUST COMPANY, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, DE 19801, Delaware, United States of America ("Galen");

here represented by Mrs Florence FORSTER, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 24 October 2001; and

2) "LONDON RADIOGRAPHY & RADIOTHERAPY SERVICES LIMITED", a company governed by the laws of England and Wales, with registered office at 242 Marylebone Road, London NW1 6JL, United Kingdom ("LRRS");

here represented by Mrs Florence FORSTER, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 24 October 2011.

Galen and LRRS are hereafter referred to as the "Shareholders".

Said proxies shall be annexed to the present deed.

The Shareholders have requested the undersigned notary to record that they are the sole shareholders of "HCA Luxembourg 1 S.à r.l.", a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, having a share capital of two hundred seventeen thousand five hundred euro (EUR 217,500.-), with registered office at 46A, avenue John F. Kennedy, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a deed of the undersigned notary, of 25 June 2007, published in the Memorial C number 1781 of 23 August 2007 registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 129526 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have last been amended pursuant to a deed of the undersigned notary of 30 June 2009, published in the Memorial C number 1463 of 29 July 2009.

The Shareholders, represented as above mentioned, having recognised to be duly and fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1 To increase the corporate capital of the Company by an amount of two euro (EUR 2.-) so as to raise it from its present amount of two hundred seventeen thousand five hundred euro (EUR 217,500.-) to two hundred seventeen thousand five hundred and two euro (EUR 217,502.-).

2 To issue two (2) new shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) per share, having the same rights and privileges as the existing shares.

3 To accept subscription for these new shares, with payment of a share premium in a total amount of two hundred forty-five million nine hundred fifty-one thousand three hundred eighty-one euro (EUR 245,951,381.-) by LRRS and to accept payment in full for such new shares by a contribution in kind.

4 To amend paragraph 1 of article 5 of the articles of incorporation of the Company, in order to reflect the capital increase.

5 Miscellaneous.

has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The Shareholders resolved to increase the corporate capital of the Company by an amount of two euro (EUR 2.-) so as to raise it from its present amount of two hundred seventeen thousand five hundred euro (EUR 217,500.-) to two hundred seventeen thousand five hundred and two euro (EUR 217,502.-).

Second resolution

The Shareholders resolved to issue two (2) new shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) per share, having the same rights and privileges as the existing shares.

Third resolution

Subscription - Payment

Thereupon appeared LRRS, aforementioned, and represented by Mrs Florence FORSTER, prenamed, by virtue of a proxy given on 24 October 2011, in London, (the "Subscriber") which proxy, signed by the proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed.

The Subscriber declared to subscribe for two (2) new shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) per share, with payment of a share premium of two hundred forty-five million nine hundred fifty-one thousand three hundred eighty-one euro (EUR 245,951,381) and to make payment in full for such new shares by a contribution in kind consisting in all the shares held by the Subscriber in HCA Switzerland Finance GmbH, a company existing under the laws of Switzerland, having its registered office at c/o Dr Daniel Stoll, Thouvenin Rechtsanwälte, Klausstrasse 33, 8008 Zürich and registered with the Register of Companies of Switzerland under number CH.660.1.219.999-6 ("HCASF") (the "Contribution").

The Contribution represents a value in aggregate amount of two hundred forty-five million nine hundred fifty-one thousand three hundred eighty-three euro (EUR 245,951,383.-).

Proof of the ownership by the Subscriber of the Contribution has been given to the undersigned notary.

The Subscriber declared that the Contribution is free of any pledge or lien or charge, as applicable, and that there subsist no impediments to the free transferability of the Contribution to the Company without restriction or limitation and that valid instructions have been given to undertake all notifications, registrations or other formalities necessary to perform a valid transfer of the Contribution to the Company.

The Subscriber further stated that a report has been drawn up by the managers of the Company wherein the Contribution is described and valued (the "Report").

The conclusions of the Report read as follows:

"Pursuant to the above retained valuation methodology, the Contribution paid to the Company amounts at least to two hundred forty-five million nine hundred fifty-one thousand three hundred eighty-three euro (EUR 245,951,383.-) and is at least equal to the nominal value of the Shares to be issued by the Company, together with an aggregate share premium of two hundred forty-five million nine hundred fifty-one thousand three hundred eighty-one euro (EUR 245,951,381.-)."

The Report, which after being signed "ne varietur" by the Shareholders, as above represented, and the undersigned notary, will remain attached to the present deed.

The Shareholders resolved to accept said subscription and payment and to allot the two (2) new shares according to the above mentioned subscription.

Fourth resolution

The Shareholders resolved to amend paragraph 1 of article 5 of the articles of incorporation of the Company in order to reflect the above resolutions. Said paragraph will from now on read as follows:

"The subscribed capital of the Company is set at two hundred seventeen thousand five hundred and two euro (EUR 217,502.-) represented by two hundred seventeen thousand five hundred and two (217,502) shares, with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, all of which are fully paid up."

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the aforesaid capital increase are estimated at six thousand five hundred euro.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same parties and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon, the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the proholder of the appearing parties, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such person signed together with Us, the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze,
le trente et un octobre.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM, Grand Duché de Luxembourg,
ont comparu:

1) «GALEN INTERNATIONAL HOLDINGS, Inc.», une société régie par le droit de Delaware et immatriculée sous le numéro 3652565, ayant son siège social à THE CORPORATION TRUST COMPANY, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, DE 19801, Delaware, Etats-Unis d'Amérique ("Galen");

représentée aux fins des présentes par Maître Florence FORSTER, avocate, demeurant à Luxembourg, aux termes d'une procuration donnée le 24 octobre 2011; et

2) «LONDON RADIOGRAPHY & RADIOTHERAPY SERVICES LIMITED», une société régie par le droit du Royaume-Uni, ayant son siège social au 242, Marylebone Road, London NW1 6JL, Royaume-Uni ("LRRS");

représentée aux fins des présentes par Maître Florence FORSTER, avocate, demeurant à Luxembourg, aux termes d'une procuration donnée le 24 octobre 2011.

Galen et LRRS sont ci-après mentionnés comme les «Associés».

Les prédites procurations resteront annexées aux présentes.

Les Associés ont requis le notaire instrumentant d'acter qu'ils sont les seuls Associés de «HCA Luxembourg 1 S.à r.l.», une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant un capital social de deux cent dix-sept mille cinq cent euro (EUR 217,500.-), dont le siège social est au 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, constituée suivant acte du notaire soussigné en date du 25 juin 2007, publié Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1781 du 23 août 2007 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 129526 (la «Société»). Les statuts ont été modifiés la dernière fois par un acte du notaire soussigné en date du 30 juin 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1463, en date du 29 juillet 2009.

Les Associés, représentés comme indiqué ci-avant, reconnaissant avoir été dûment et pleinement informés des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1 Augmentation du capital social de la société à concurrence de deux euros (EUR 2,-) pour le porter de son montant actuel de deux cent dix-sept mille cinq cent euros (EUR 217.500,-) à deux cent dix-sept mille cinq cent et deux euros (EUR 217.502,-).

2 Émission de deux (2) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.

3 Acceptation de la souscription de ces nouvelles parts sociales, avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de deux cent quarante-cinq millions neuf cent cinquante-et-un mille trois cent quatre-vingt-un euros (EUR 245.951.381,-) par LRRS et acceptation de la libération intégrale de ces nouvelles parts sociales par un apport en nature.

4 Modification de l'alinéa 1 de l'article 5 des statuts de la Société, afin de refléter l'augmentation de capital.

5 Divers.

a requis le notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

Les Associés ont décidé d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de deux euros (EUR 2,-) pour le porter de son montant actuel de deux cent dix-sept mille cinq cent euros (EUR 217.500,-) à deux cent dix-sept mille cinq cent et deux euros (EUR 217.502,-).

Deuxième résolution

Les Associés ont décidé d'émettre deux (2) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.

Troisième résolution *Souscription – Paiement*

Ensuite a comparu LRRS (le «Souscripteur»), représentée par Maître Florence FORSTER, prénommée, en vertu d'une procuration donnée le 24 octobre 2011, à Londres, qui, après avoir été signée par la mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte.

Le Souscripteur a déclaré souscrire deux (2) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) par part sociale, avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de deux cent quarante-cinq millions neuf cent cinquante et un mille trois cent quatre-vingt-un euros (EUR 245.951.381,-) et libérer intégralement ces parts sociales souscrites par un apport en nature consistant en la participation détenue par le Souscripteur dans HCA Switzerland Finance GmbH, une société régie par le droit suisse, ayant son siège social au c/o Dr Daniel Stoll, Thouvenin Rechtsanwälte, Klausstrasse 33, 8008 Zürich et enregistré avec le registre de commerce suisse sous le numéro CH.660.1.219.999-6 («HCASF») (l'«Apport»).

L'Apport représente un montant total de deux cent quarante-cinq millions neuf cent cinquante et un mille trois cent quatre-vingt-trois euros (EUR 245.951.383,-).

La preuve par le Souscripteur de la propriété de l'Apport a été rapportée au notaire soussigné.

Le Souscripteur a déclaré encore que l'Apport est libre de tout privilège ou gage et qu'il ne subsiste aucune restriction au libre transfert de l'Apport à la Société et que des instructions valables ont été données en vue d'effectuer toutes notifications, inscriptions ou autres formalités nécessaires pour effectuer un transfert valable de l'Apport à la Société.

Le Souscripteur a déclaré qu'un rapport a été établi par les gérants de la Société dans lequel l'Apport est décrit et évalué (le «Rapport»).

Les conclusions du Rapport sont les suivantes:

«En vertu de la méthode d'évaluation retenue ci-dessus, l'Apport payé à la Société s'élève au moins à deux cent quarante-cinq millions neuf cent cinquante-et-un mille trois cent quatre-vingt-trois euros (EUR 245.951.383,-) et est au moins égale à la valeur nominale des Parts Sociales à émettre par la Société, ensemble avec une prime d'émission totale de deux cent quarante-cinq millions neuf cent cinquante et un mille trois cent quatre-vingt-un euros (EUR 245.951.381,-).».

Le Rapport, qui après avoir été signé «ne varietur» par les Associés, tel que ci-dessus représenté, et le notaire soussigné, restera annexé aux présentes.

Les Associés ont décidé d'accepter ladite souscription et ledit paiement et d'émettre deux (2) parts sociales nouvelles conformément à la souscription ci-dessus mentionnée.

Quatrième résolution

Les Associés ont décidé de modifier l'alinéa 1 de l'article 5 des statuts de la Société pour refléter les résolutions ci-dessus. Ledit alinéa sera dorénavant rédigé comme suit:

«Le capital souscrit de la Société est fixé à deux cent dix-sept mille cinq cent et deux Euros (EUR 217.502,-) représenté par deux cent dix-sept mille cinq et deux (217.502) parts sociales, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune et chaque part sociale étant entièrement libérée.»

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à six mille cinq cents euros.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des parties comparantes ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes parties comparantes, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire des parties comparantes connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire soussigné, le présent acte.

Signé: F. FORSTER, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 7 novembre 2011. Relation: EAC/2011/14783. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2011168217/190.

(110194794) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2011.

Merym S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 90.125.

Le Bilan au 31.12.2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FMS SERVICES S.A.

Administrateur

D. ...

Représentant permanent

Référence de publication: 2011169736/13.

(110196962) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2011.

Milpro S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.
R.C.S. Luxembourg B 73.230.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A.T.T.C. Management s.à r.l. / A.T.T.C. Directors s.à r.l.

Administrateur / Administrateur

Edward Patteet / J.P. Van Keymeulen

Administrateur-délégué / Administrateur-délégué

Référence de publication: 2011169741/13.

(110197003) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2011.

GON S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 139.639.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires
tenue au siège social à Luxembourg, le 6 décembre 2011*

Monsieur DE BERNARDI Alexis, Monsieur DIEDERICH Georges et Monsieur DONATI Régis sont renommés administrateurs.

Monsieur DE BERNARDI Alexis est nommé Président du Conseil d'administration

Monsieur GALIONE Gioacchino est renommé commissaire aux comptes.

Les mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2014.

Pour extrait sincère et conforme

GON S.A.

Régis DONATI

Administrateur

Référence de publication: 2011168195/18.

(110195651) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2011.

RECAP I S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 34, rue Michel Rodange.
R.C.S. Luxembourg B 141.895.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 63225 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011170935/10.

(110198467) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2011.
